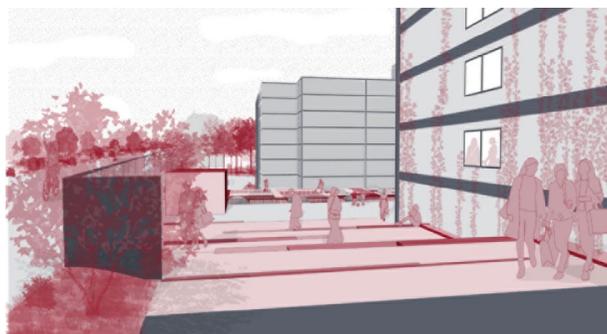
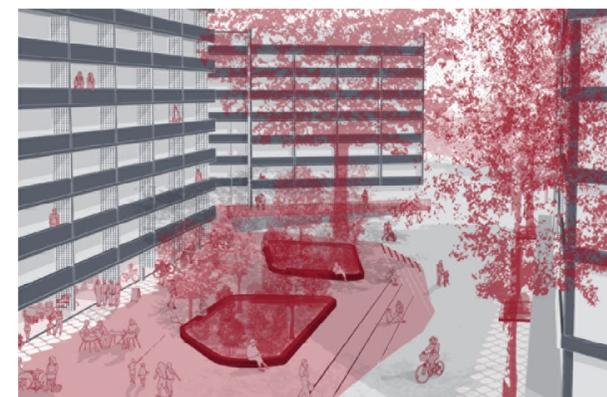




CHÊNE-BOUGERIES

AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU VILLAGE DE CHÊNE-BOUGERIES

Concours de projet à un degré en procédure ouverte SIA 142



COEUR DE PARCS © URBANITE(S)

RAPPORT DU JURY

Chêne-Bougeries, 15 mars 2024

Maitre d'ouvrage

Commune de Chêne-Bougeries
Route de Chêne 136
1224 Chêne-Bougeries

Organisateur

Service du territoire, de la biodiversité et de la mobilité
Route du Vallon 8bis
1224 Chêne-Bougeries

Assistance à maîtrise d'ouvrage

Triporteur sàrl
Marie-Hélène Giraud
Ruelle de la Muraz 12
1260 Nyon

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY	5
MOT DE LA COMMUNE	7
1. EXTRAIT DU CAHIER DES CHARGES	8
1.1 Introduction	8
1.2 Maître d'ouvrage et mandant	10
1.3 Organisation et secrétariat de la procédure	10
1.4 Composition du jury	10
1.5 Type de procédure	11
1.6 Prix et mentions	11
1.7 Intentions du maître d'ouvrage	11
1.8 Périmètres du concours	12
1.9 Enjeux et objectifs du concours	14
1.10 Résumé des enjeux spécifiques	15
1.11 Critères d'appréciation	15
2. EXAMEN PRÉALABLE	16
2.1 Dossiers rendus et devises	16
2.2 Contrôle de conformité	16
2.3 Analyse technico-financière	16
3. JUGEMENT	17
3.1 Composition du jury	17
3.2 Déroulement de la 1ère journée	17
3.3 Déroulement de la 2ème journée	18
3.4 Classement et prix	18
3.5 Recommandations du jury	19
3.6 Approbation du jury	19
3.7 Levée de l'anonymat	20
PROJETS PRIMÉS	22
PROJETS NON PRIMÉS	34

MOT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

Le vieux bourg de Chêne croise le fil d'eau de la Seymaz et s'est historiquement constitué sur cette dorsale paysagère. Le tissu ancien, contigu et définissant l'espace des rues et des jardins, franchit à l'oblique l'ancien vallon. Ce lien du village à sa rivière s'est affaibli sous le coup de deux événements majeurs : le tram qui le coupe en deux parties bien distinctes à la fin du XIXe siècle, puis la densification des années 1970-80, avec la construction au nord-ouest de la rivière de trois barres d'immeubles de rez + 8 niveaux.

D'un point de vue paysager et de l'urbanité des lieux, les effets de ces opérations sont dévastateurs. Pensés autour de la voiture, les espaces extérieurs sont d'abord des voies d'accès aux garages. Oubliant de tenir compte de la pente douce du vallon, l'implantation altimétrique des bâtiments trouble irréversiblement la géographie des lieux. Les continuités, de l'eau, du végétal et au final, des gens, se sont perdues, disloquées par une succession de décisions prises au cas par cas.

Le concours pour l'aménagement des espaces publics du village avait avant tout pour objectif de réparer, autant que possible, la situation. Certes, le cœur d'îlot, sauvé de la démolition et patrimonialisé, offrait un terrain de jeu de valeur aux équipes candidates. Il pose des enjeux de préservation – où placer le curseur entre histoire ancienne et enjeux contemporains – et de vie sociale : comment cohabiter dans un espace somme toute assez restreint ?

Mais la question de la réconciliation du bourg avec ses encombrants voisins était tout autant aigüe : il s'agissait de redonner de la cohérence à ce chapelet de fragments sans liens entre eux, au pied d'immeubles de neuf niveaux, coincés entre la très passante rue de Chêne-Bougeries

et la plébiscitée voie verte. Retrouver la lisibilité du tissu ancien et de la rivière, apaiser les tensions entre un urbanisme brutal et une aspiration à plus de confort dans les déplacements, régénérer le cadre de vie pour faire face à la catastrophe climatique : ce sont ces défis-là qui ont été lancés aux architectes paysagistes. Six équipes ont eu le courage de s'y atteler. Et elles l'ont fait, avec la modestie des outils du paysage, dans lesquels notre époque place énormément d'espoir : l'eau, le sol et le végétal. Mais aussi en portant une grande attention à ce qui a formé ce territoire et à celles et ceux qui continueront à le faire vivre.

Valérie Hoffmeyer

MOT DE LA COMMUNE

Un aimable vallon fleuri et arboré, descendant en pente douce depuis le cimetière de Chêne Bougeries jusqu'à la Seymaz, bordé au nord par un petit pont ferroviaire métallique de 1888 et au sud par un village-rue du XVIII^e siècle pétri d'artisanat



Extrait de la Carte Sigfried 1888-1915

Voici comment se présentait le périmètre du concours d'espace public Fontaine/Pont-de-Ville. Il n'y aurait pas eu grand chose à y améliorer si la modernité des années septante n'avait pas bouleversé ce bucolique tableau, imposant, au corps défendant de l'association des Habitants des Trois-Chêne notamment, tout le poids de la modernité triomphante.

On commence par transformer tout cela en terrain vague, puis on y érige des dizaines, des centaines de logements en barres.

L'espace public n'y est que le restant de la colère de Dieu, un agrégat d'accidents topographiques, de priorités au stationnement et à la circulation automobile.

Bref, du fonctionnel, peuplé mais sans âme.

Envers les habitants d'aujourd'hui, de demain, la re-création d'un cadre de vie digne de ce nom est un devoir moral des autorités et des propriétaires fonciers riverains. Si l'on ne peut demander aux architectes-paysagistes de réparer chaque erreur du passé, les enjeux sont tels qu'il fallait un concours pour tenter de faire émerger un parti-pris plausible. Plusieurs candidats y sont parvenus, et nous remercions tous ceux qui se sont penchés sur ce périmètre de leurs efforts, ainsi que les membres du jury, sa présidente, notre assistante à maîtrise d'ouvrage et l'administration communale pour leur travail.

Puisse la lauréate affiner un écrin de vie amélioré pour l'ensemble des habitants et commerçants avoisinant le village de Chêne-Bougeries, et concrétiser prochainement des réalisations.

Jean-Michel Karr
Vice-président du jury

1. EXTRAITS DU CAHIER DES CHARGES DU 28 AOÛT 2023

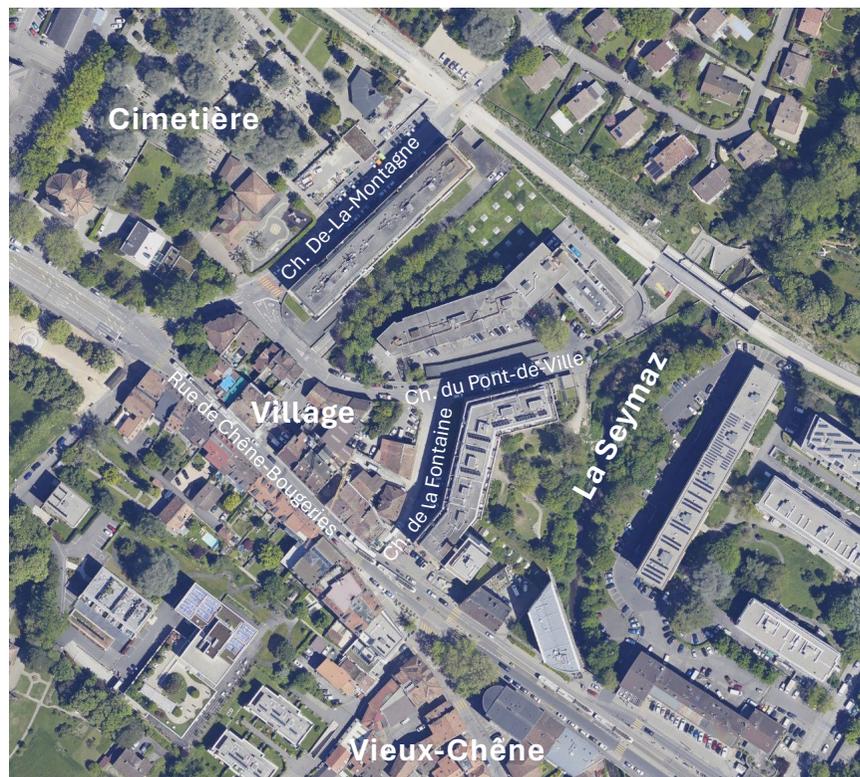
1.1 Introduction

Depuis une dizaine d'années, le village de Chêne-Bougeries, longtemps laissé à l'abandon faute de consensus sur son avenir, fait l'objet d'un processus de réhabilitation dont on commence à voir les premiers effets. Bien qu'il ressemble actuellement à un vaste chantier, des immeubles ont déjà été rénovés, d'autres sont en voie de l'être, tandis qu'une série de nouvelles constructions remplaceront peu à peu les dents creuses et les bâtiments les plus vétustes ou sans grande valeur.

Une page est donc en train de se tourner, qui redonnera ses lettres de noblesse à ce morceau de village-rue situé sur un axe stratégique reliant Genève à la France, dont les plus anciennes constructions remontent au XVIII^e siècle.

Le gros des efforts s'est légitimement porté sur la réhabilitation urgente d'un bâti fortement dégradé. A ce jour, l'ensemble des opérations étant engagées, l'aménagement des espaces publics constitue la dernière étape de requalification du village. Il sera l'occasion de réparer un secteur de la commune fortement endommagé par des interventions d'un autre temps et l'inscrire durablement dans son environnement urbain et paysager.

La commune de Chêne-Bougeries, déterminée à offrir aux générations futures un cadre de vie de haute qualité, organise le présent concours afin de choisir le meilleur projet pour parachever cette importante démarche de valorisation de son cœur historique.



Etat du village en 2023



Immeubles sur rue rénovés © Lucien Fortuni



Coeur d'îlot en chantier



L'ancien fenil protégé par le Plan de site



Projet d'immeuble de la CODHA au chemin de la Fontaine © BCR architectes



Le chemin du Pont-de-Ville



Le chemin de la Fontaine et la rue de Chêne-Bougeries

1.2 Maître d'ouvrage et mandant

Le maître d'ouvrage est la commune de Chêne-Bougeries, représentée par le Service du territoire, de la biodiversité et de la mobilité.

Mairie de Chêne-Bougeries
Route de Chêne 136
1224 Chêne-Bougeries

L'organisation technique de la procédure est assurée par le Service du territoire, de la biodiversité et de la mobilité, soutenu dans cette tâche par le bureau Triporteur.

1.3 Organisation et secrétariat de la procédure

Commune de Chêne-Bougeries
Service du territoire, de la biodiversité et de la mobilité
Route du Vallon 8bis
1224 Chêne-Bougeries

Bureau d'assistance au maître d'ouvrage :

Triporteur sàrl
Marie-Hélène Giraud
Ruelle de la Muraz 12
1260 Nyon

1.4 Composition du jury

Présidente

_ Mme Valérie Hoffmeyer, architecte paysagiste HES-FSAP

Vice-président

_ M. Jean-Michel Karr, conseiller administratif

Membres professionnels

_ M. Simon Bailly, architecte paysagiste HES
_ M. Sébastien Casoni, architecte paysagiste HES, responsable du Service du territoire, de la biodiversité et de la mobilité
_ M. Samuel Enjolras, architecte paysagiste HES
_ Mme Gaëlle Hermabessière, architecte paysagiste HES
_ Mme Clothide Rigaud, architecte paysagiste HES
_ M. David Truchet, ingénieur civil ETS

Membres non professionnels

_ M. Guillaume Käser, vice-président de la Codha
_ M. Jean Le Guern, conseiller municipal, prés. de la commission Territoire
_ M. Raphaël Mahler, Association des Habitants des trois Chênes (AH3C)
_ M. Gérard Widmer, Office cantonal des transports
_ M. Marc Wuarin, conseiller municipal, prés. de la commission Bâtiments et infrastructures

Suppléants

_ M. Florian Gross, conseiller administratif
_ Mme Vanessa Rechautier, architecte paysagiste HES-FSAP
_ Mme Marjorie Septier, représentante de la Codha

Spécialistes-conseil

_ M. Patrick Mollard, Office des patrimoine et sites
_ M. Gaëtan Seguin, Office cantonal de l'eau
_ Mme Alicia Tanner, Office cantonal agriculture et nature

1.5 Type de procédure

Le présent concours est un concours de projets d'espaces publics organisé en procédure ouverte à un degré, en conformité avec le Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 2009) et conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics.

Le concours est ouvert aux équipes pilotées par un bureau d'architectes-paysagistes obligatoirement associé à un bureau d'ingénierie civile.

L'équipe est libre de consulter ou de s'adjoindre des spécialistes d'autres disciplines, tels qu'architecte, urbaniste, ingénieur en environnement, ingénieur mobilité, éclairagiste, sociologue, etc. Ces derniers sont autorisés à participer à plusieurs équipes pour autant qu'ils respectent les règles de confidentialité.

1.6 Prix et mentions

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 88'000.- hors taxes (HT) pour l'attribution d'au minimum trois prix et de mentions éventuelles.

La somme globale a été calculée conformément aux directives de la commission des concours de la SIA 142/143, édition de juillet 2009 (142i-103f, révision juin 2015), basée sur un coût de l'ouvrage estimé à environ CHF 3'718'550.- HT (montant donnant droit aux honoraires), et en prenant en compte, pour les prestations demandées, une majoration liée à la contribution d'un bureau d'ingénierie civile.

1.7 Intentions du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage entend confier à l'équipe lauréate désignée au terme de la présente procédure un mandat pour les prestations d'une équipe pluridisciplinaire composé au moins d'un.e architecte paysagiste et d'un.e ingénieur.e civil.e selon la description des périmètres ci-après.

Au surplus, il est rappelé que le jury émet une recommandation au maître d'ouvrage quant à l'octroi d'un mandat à l'équipe lauréate et que le jugement et/ou la recommandation du jury ne représente pas la décision d'adjudication du mandat.

1.8 Périmètres du concours

Le processus de rénovation du village est à l'origine du présent concours. La commune de Chêne-Bougeries a souhaité saisir l'occasion d'étendre la réflexion à d'autres espaces publics ou collectifs directement attenants, de sorte à inscrire le projet dans un réseau cohérent à l'échelle du quartier.

Pour autant, le projet pourrait se réaliser en plusieurs étapes et sous différentes maîtrises d'ouvrage. Il a donc été décidé de distinguer plusieurs périmètres en fonction des modalités de concrétisation.

Les exigences du présent concours, en termes de niveau de détails, sont en conséquence ajustées selon les périmètres.

Périmètre de réflexion

L'ensemble des propositions devra s'inscrire dans le contexte du périmètre de réflexion, qui englobe les espaces verts et le pôle d'équipements communaux existants et futurs à l'ouest, la voie verte au nord, la Seymaz à l'est et le Vieux-Chêne au Sud. Le chemin De-La-Montagne, qui fait la couture entre plusieurs périmètres, fait l'objet d'un projet de réaménagement qui sera prochainement mise en œuvre.

Sur ce périmètre, les concurrents développeront une proposition s'approchant du niveau d'un avant-projet.

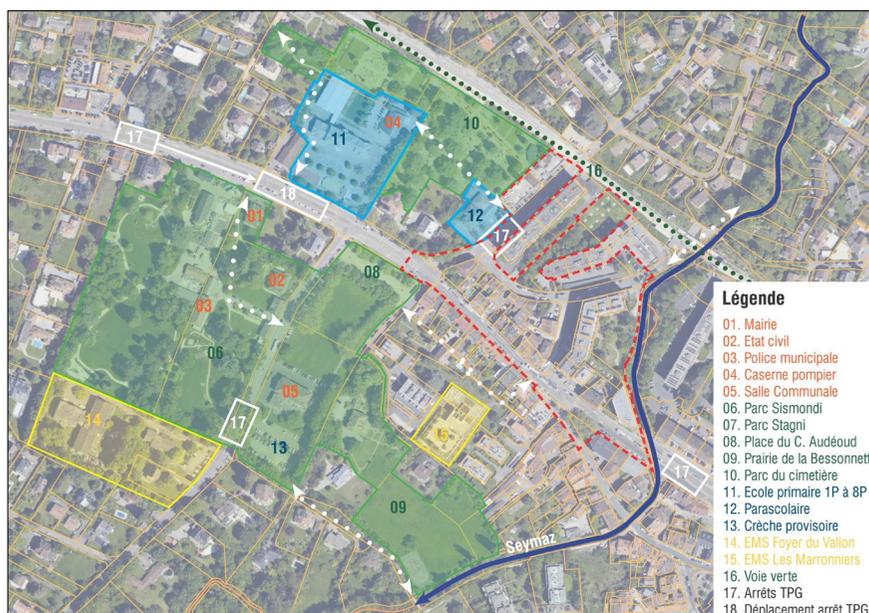
Périmètre de projet

Périmètre 1A

- _ Périmètre donnant droit au mandat d'étude et de réalisation pour l'équipe lauréate du présent concours.
- _ MO : commune de Chêne-Bougeries
- _ A noter qu'un sous-périmètre d'une surface d'environ 350m² sur les parcelles 430, 463, 432 et 433 ne donnera lieu qu'à des prestations de direction architecturale pour l'équipe lauréate.

Périmètre 1B

- _ Domaine public cantonal le long de la rue de Chêne-Bougeries, en contiguïté avec la rue de la Fontaine
- _ MO : Etat de Genève
- _ Possibilité d'extension de mandat d'étude et de réalisation à l'équipe lauréate, conditionnée à l'accord et au financement de l'OCT et de l'OCGC.



Sur le périmètre de projet, les concurrents développeront une image d'ensemble et des principes d'aménagements. L'ambition de la commune est d'amorcer une revalorisation en profondeur de l'ensemble du secteur. Elle compte sur la valeur fédératrice des propositions pour embarquer l'ensemble des partenaires à sa suite.

Périmètre d'idées

Périmètre 2A

- _ Parcelles communales participant à la constitution d'un réseau d'espaces publics structurants pour lesquels la commune souhaite disposer d'une image globale
- _ MO : commune de Chêne-Bougeries
- _ Possibilité d'extension de mandat d'étude et de réalisation à l'équipe lauréate, conditionnée au phasage des opérations connexes au sein du pôle d'équipements communaux.

Périmètre 2B

- _ Parcelles privées en contiguïté avec le périmètre 1A
- _ Potentiel de valorisation des sites et des usages, contribuant à la constitution d'un réseau d'espaces publics structurants pour lesquels la commune souhaite disposer d'une image globale afin d'inciter et accompagner les privés dans leurs projets.
- _ MO : privés
- _ Possibilité d'octroi de mandats à l'équipe lauréate, conditionnée à l'engagement des propriétaires de mettre en œuvre les principes proposés dans le cadre du concours.



1.9 Enjeux et objectifs du concours

Le secteur du village constitue la principale centralité de la commune.

A proximité du noyau historique implanté au croisement de l'axe Genève-Annemasse avec la Seymaz, un ensemble d'équipements publics a peu à peu été constitué : temple et cimetière, mairie et son parc, salle communale, école primaire occupent de grandes parcelles, pour certaines richement arborées, de part et d'autre de la route de Chêne.

Le village lui-même s'étend le long de la rue de Chêne-Bougeries, à l'amorce de la pente rejoignant le vallon de la Seymaz. Sa partie sud est bien conservée, tandis que la partie nord, longtemps affectée en zone de développement 3, a vu son bâti se dégrader fortement au fil de plusieurs décennies d'indécisions. Durant cette période, le village fût usuellement désigné comme le « goulet de Chêne-Bougeries », témoignant d'une époque où le souci d'efficacité des transports individuels motorisés primait sur toute autre considération (patrimoniale, identitaire, sociale, mobilités douces, etc.).

A présent protégé par un plan de site, la partie nord du village est en cours de réhabilitation.

Ce secteur occupe une position privilégiée par les éléments suivants, situés dans un rayon de quelques centaines de mètres :

- _ continuité urbaine avec le Vieux-Chêne
- _ proximité du vallon de la Seymaz
- _ équipements culturels de quartier : cinéma Forum en cours de rénovation, salle communale, ancienne Cour des miracles (théâtre dans l'ancienne paroisse), Espace Nouveau Vallon, Point Favre
- _ offre commerciale et de services variée
- _ halte du Léman express
- _ liaison directe avec la Voie verte d'agglomération
- _ desserte optimale en transports publics (trams 12 et 17, bus 34)

De plus, d'importantes mutations sont prévues dans les environs, telles que :

- _ les divers projets de transformation du pôle d'équipements publics
- _ l'extension des propriétés communales par l'acquisition récente du domaine de la Bessonette au sud
- _ la requalification de la rue de Chêne-Bougeries entre le chemin de la Fontaine et la rue Adrien-Jeandin (mesure 36-1-27 du projet d'agglomération Grand Genève).

En dehors des parcs, les espaces publics de ce secteur sont essentiellement constitués de rues qui n'ont fait l'objet d'aucun aménagement récent et présentent encore une image très routière, quasi inhospitalière pour le piéton. Seule la rue de Chêne-Bougeries, appartenant au Canton, a été entièrement assainie en 2019. L'espace disponible de façade à façade ne laissait que très peu de marge, si bien que l'aménagement a consisté essentiellement en une réfection des revêtements et une optimisation de la largeur des trottoirs. La Seymaz, dont le lit et les rives ont été totalement artificialisés dans sa traversée du Vieux-Chêne, a jusqu'ici été oubliée malgré son fort potentiel paysager au cœur de la commune.

Le présent concours vise à remédier à cette situation de déprise prolongée par le choix d'un projet d'aménagement portant sur les rues directement attenantes au village nord (chemin de la Fontaine, chemin du Pont de Ville) et les espaces collectifs en cœur d'îlot, mais aussi d'une esquisse des possibles sur une série des espaces publics ou privés riverains permettant la constitution d'un réseau fort d'espaces publics de qualité.

L'objectif du concours est de disposer d'un avant-projet d'aménagement des espaces publics et collectifs compris dans le périmètre de projet et de principes d'aménagement sur le périmètre d'idées.

1.10 Résumé des enjeux spécifiques

_ Dans le **cœur d'îlot**, l'enjeu principal réside dans la création d'un espace ouvert connecté au réseau d'espaces publics environnants, conçu en accord avec les valeurs patrimoniales défendues dans le Plan de site aussi bien qu'avec les attentes plus contemporaines des futurs habitants. Le défi technique consiste en une gestion des niveaux apte à assurer la fluidité des parcours, l'accueil de nouveaux usages collectifs et une continuité avec les rez-de-chaussée des bâtiments.

_ Les **chemin et place de la Fontaine** ainsi que la portion contigüe de DP cantonal doivent retrouver un caractère prioritairement piéton et restituer une vocation de place à l'articulation avec la rue de Chêne-Bougeries et le Vieux-Chêne.

_ La requalification du **chemin du Pont-de-Ville** doit opérer une mutation d'une desserte fonctionnelle en un espace public structurant et accueillant pour les mobilités douces. Elle représente également une opportunité de renforcer les réseaux de biodiversité en lien avec la Seymaz. Le projet de couverture du parking privé voisin au nord (périmètre 2) serait l'occasion d'étendre des usages de qualité jusqu'en pied de façade et reconnecter les immeubles avec la rue.

_ L'**espace vert privé longeant la Seymaz** (périmètre 2) contribue fortement à la qualité du réseau d'espaces ouverts communal puisqu'il est très bien connecté au domaine public. Richement arboré et proche de la rivière, il constitue un îlot de fraîcheur bienvenu. Une requalification de cet aménagement, aujourd'hui un peu désuet, permettrait de tirer pleinement parti de son potentiel d'usages et d'enrichissement de la biodiversité.

_ Une connexion directe et confortable entre le chemin du Pont-de-Ville et la voie verte, via la parcelle privée 1917 (périmètre 2), permettrait d'offrir une sorte de raccourci dans le prolongement des futures traverses piétonnes aménagées à travers l'îlot historique.

_ Le long du chemin de-La-Montagne, le réaménagement des parcelles communales actuellement affectées à des usages de service, permettrait d'assurer des continuités d'espaces publics avec le pôle d'équipements et de parcs situés à l'ouest du village. Ces liaisons de second front sont particulièrement importantes pour les enfants fréquentant les établissements de la commune.

1.11 Critères d'appréciation

L'appréciation des propositions s'est basée exclusivement sur les indications fournies par les concurrents et sur les informations demandées par l'organisateur. Le jury a apprécié les propositions sur la base des exigences et enjeux du cahier des charges. Il a notamment appuyé son appréciation sur les rapports des spécialistes-conseils ainsi que sur les critères suivants, sans ordre hiérarchique d'importance :

Qualités spatiales et d'usages

- _ Qualité urbanistique, paysagère et environnementale, respect et mise en valeur de la substance bâtie et paysagère protégée, cohérence générale et qualité spatiale.
- _ Qualité des relations entre le projet et les secteurs privés et semi-publics avoisinants.
- _ Attractivité et caractère inclusif des aménagements proposés, de jour comme de nuit, en toutes saisons.
- _ Qualité sociale, convivialité, rencontres intergénérationnelles, bonne cohabitation des usages et usagers, qu'ils soient habitants, actifs ou visiteurs, dans le temps et dans l'espace.
- _ Pertinence des propositions par rapport aux recommandations en matière climatique en général.

Aspects techniques et économiques

- _ Respect du cahier des charges et adéquation avec les objectifs quantitatifs et qualitatifs du MO.
- _ Économie générale et faisabilité.
- _ Clarté des documents produits.

2. EXAMEN PRÉALABLE

2.1 Dossiers rendus et devises

Le maître d'ouvrage a reçu 7 inscriptions répondant aux conditions de participation définies dans le cahier des charges.

6 projets ont été rendus à la date butoir du 19 janvier 2024.

Ils sont numérotés selon leur ordre d'arrivée.

N°1 CŒUR DE PARCS

N°2 RETOUR AUX SOURCES

N°3 PERMEABOURG

N°4 JUNGLE BOUGERIES

N°5 INTERSTICES

N°6 REFLETS DE LA RIVIERE

2.2 Contrôle de conformité

Préalablement au jugement, les projets ont été examinés par le secrétariat du concours sous les angles suivants :

- _ respect des délais et de l'anonymat
- _ conformité des documents reçus (rendus et présentations)

Le strict respect de l'anonymat et de la confidentialité des projets a été garanti lors de cet examen préalable.

2.3 Analyse technico-financière

Conformément au cahier des charges, l'ensemble des documents rendus a été remis à l'ingénieur civil membre du jury pour l'analyse économique des projets préalablement au jugement.

Cette analyse s'est fondée uniquement sur les données contenues dans les documents rendus, l'aspect financier ne portant que sur le périmètre 1 sous maîtrise d'ouvrage publique.

Le strict respect de l'anonymat et de la confidentialité des projets a été garanti lors de cette analyse préalable.

3. JUGEMENT

3.1 Composition du jury

Le jury s'est réuni les 7 et 9 février 2024 à la salle communale de Chêne-Bougeries.

M. Raphaël Mahler, absent les deux jours, est remplacé par Mme Marjorie Septier, suppléante.

Mme Vanessa Réchautier, absente le 9 février 2024, n'est pas remplacée (suppléante).

Conformément au cahier des charges, les spécialistes conseils participent au jury sans droit de vote. Ils ont pour mission d'analyser les projets et de renseigner utilement le jury sous l'angle de leur domaine de compétence. M. Patrick Mollard ne participe qu'à la première journée de jury.

3.2 Déroulement de la 1ère journée

La séance débute par une visite du site. C'est l'occasion pour l'ensemble des membres du jury de s'imprégner collectivement du contexte du projet et de constater l'état d'avancement du chantier du village.



De retour en salle, le jury débute ses travaux.

Le vice-président Jean-Michel Karr souhaite la bienvenue aux membres du jury au nom du maître d'ouvrage et rappelle les enjeux du projet pour la commune.

La présidente Valérie Hoffmeyer présente également ses mots d'accueil et rappelle les critères de jugement.

Recevabilité

Le contrôle de conformité a été effectué par l'AMO préalablement à la tenue du jury. Tous les projets sont jugés conformes et admis au jugement par le jury.

1er tour d'examen

La première partie du jury est consacré à une prise de connaissance individuelle des projets.

Dans un deuxième temps, chaque projet est examiné et discuté collectivement.

A l'issue de ce passage en revue, le jury procède à un premier tour d'élimination. Les projets suivants sont éliminés à l'unanimité :

N°2 RETOUR AUX SOURCES

N°3 PERMEABOURG

N°5 INTERSTICES

Le jury repasse ensuite devant les planches pour une discussion collective des trois projets retenus avant la conclusion de la journée. La discussion se poursuivra lors de la deuxième journée.

3.3 Déroulement de la 2ème journée

La journée débute par une présentation de l'analyse économique réalisée par l'ingénieur civil membre du jury. Elle se concentre sur les trois projets retenus pour la discussion, à savoir :

N°1 CŒUR DE PARCS

N°4 JUNGLE BOUGERIES

N°6 REFLETS DE LA RIVIERE

Pour rappel, l'analyse économique concerne uniquement le périmètre 1 sous maîtrise foncière publique. Elle est basée sur le tableau quantitatif rendu par les équipes, croisé au besoin avec les informations présentées sur les planches. L'analyse n'a qu'une valeur comparative et permet de vérifier la faisabilité et la cohérence technique des propositions.

2ème tour d'examen

Le jury repasse ensuite devant chaque projet retenu et poursuit collectivement la discussion. L'analyse de M. Patrick Mollard, spécialiste-conseil, remise à l'AMO à l'issue de la première journée, est partagée avec le jury à cette occasion.

Tour de repêchage

A l'issue de cette discussion plus approfondie, le jury procède à un tour de repêchage conformément aux dispositions du règlement SIA 142, art. 21.1.

Il passe en revue tous les projets et décide de n'en repêcher aucun.

3.4 Classement et prix

Le jury estime que le projet N°1 CŒUR DE PARCS apporte les réponses les plus pertinentes aux objectifs du concours et le désigne à l'unanimité comme lauréat. Il procède ensuite au classement final et à la répartition des prix.

Considérant le faible nombre de projets rendus et l'effort fourni par l'ensemble des équipes, le jury décide à l'unanimité d'octroyer une indemnité de CHF 2'000.- HT à tous concurrents.

Le jury décide ensuite à l'unanimité du classement et des prix suivants :

1er prix – 1er rang	N° 1 CŒUR DE PARCS	CHF 40'000.- HT
2ème prix – 2ème rang	N° 6 REFLETS DE LA RIVIERE	CHF 25'000.- HT
3ème prix – 3ème rang	N° 4 JUNGLE BOUGERIES	CHF 11'000.- HT

3.5 Recommandations du jury

Le jury désigne à l'unanimité le projet N°1 CŒUR DE PARCS lauréat du concours pour l'aménagement des espaces publics du Village de Chêne-Bougeries et recommande au maître de l'ouvrage d'attribuer à son auteur le mandat d'étude et réalisation pour le périmètre 1A.

Afin de garantir une mise en œuvre cohérente du projet lauréat, le jury recommande également à l'Etat de Genève, propriétaire de la parcelle DP 2818, d'attribuer à son auteur le mandat d'étude et réalisation pour le périmètre 1B, sous la forme qui paraîtra la plus appropriée aux deux maîtres d'ouvrage (mandat conjoint ou délégation de maîtrise d'ouvrage).

Le jury invite la commune de Chêne-Bougeries à s'approcher des propriétaires des périmètres 2A et 2B pour les inciter à entreprendre une requalification de leurs parcelles dans le sens développé par le projet lauréat, sur la base des éléments énoncés dans la critique du projet figurant dans le présent rapport.

En outre, le jury énonce les recommandations suivantes pour le développement du projet lauréat :

- _ Dans le cœur d'îlot, renforcer la prise en compte de l'histoire du site en s'appuyant sur la substance patrimoniale et notamment la préexistence de jardins en pleine terre.
- _ Concernant l'implantation du fenil, consolider l'argumentaire à partir du patrimoine, à comprendre comme un levier de projet mais aussi comme une contrainte légale (Plan de site).
- _ Garantir des conditions de développement optimal des arbres majeurs (eau, sol, entretien, etc.) et renforcer la diversité des strates végétales.
- _ Mieux tirer parti du potentiel d'arborisation sur les chemins de la Fontaine et du Pont-de-Ville dans une logique tant climatique, paysagère que biologique.
- _ Envisager l'évolution vers un régime de zone piétonne au chemin de la Fontaine et maintenir le double sens de circulation sur le chemin du Pont-de-Ville.
- _ Revoir l'implantation des places de stationnement sur la parcelle cantonale DP 2818 en lien avec la présence du tram et la traversée piétonne de la rue de Chêne-Bougeries.
- _ Poursuivre la collaboration avec les habitants actuels et futurs dans le cadre du développement du projet, en tenant compte des développements dans un périmètre élargi.

3.5 Approbation du jury

L'ensemble des membres du jury approuve le présent rapport. Afin de garantir la protection des données, les signatures ne sont pas publiées. Les signatures sont à disposition auprès du maître d'ouvrage.

3.7 Levée de l'anonymat

Suite au classement et à l'attribution des rangs et prix, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des candidats et lève l'anonymat en suivant l'ordre de classement des primés et par ordre des numéros pour les non primés.

1er prix - 1er rang

N°1 COEUR DE PARCS

Architecte paysagiste
URBANITE(S) SA | Boulevard Saint-Georges 36 | 1205 Genève
Collab. : Marine Girault, Matthieu Faudrin, Alicia Hoyos-Limon

Ingénieur civil
AB ingénieurs SA | Chemin de la Mousse 80 | 1226 Thônex
Collab. : Thibaut Lantreibecq, Florent Wohlwend, Maximilien Bron

2ème prix - 2ème rang

N°6 REFLETS DE LA RIVIERE

Architecte paysagiste
Forster-paysage SARL | Avenue du Galicien 6 | 1008 Prilly
Collab. : Mathilda Dahlberg, Jan Forster

Ingénieur civil
Alberti ingénieurs SA | Avenue Eugène-Rambert 1 | 1005 Lausanne
Collab. : Patrick Alberti

3ème prix - 3ème rang

N°4 JUNGLES BOUGERIES

Architecte paysagiste
La touche verte | Avenue de Rosemont 6 | 1208 Genève
Collab. : Marc Junod, Raphaël Dupraz, Maxime Dubois

Ingénieur civil
ESM Ingénierie SA | Rue Violier 8 | 1207 Genève
Collab. : Jérôme Ponti

Consultante mobilité
Véronique de Sépibus | team + | Avenue de Sévelin 32b | 1004 Lausanne

Projets non primés

N°2 RETOUR AUX SOURCES

Architecte paysagiste

Ecotec environnement SA | Rue François-Ruchon 3 | 1203 Genève

Collab. : Emmanuelle Felix, Patrick Durand, Audrey Hoover, James Tynan, Sophie Meylan, Léa Chevenier, Emmanuel Renou

Ingénieur civil

ZS ingénieurs civils SA | Rue des Grand'Portes 2 | 1213 Onex

Collab. : Baptiste Coulardot, Valentin Etesse

Consultant

Bureau | Avenue de Châtelaine 43 | 1203 Genève

Collab. : Daniel Zamarbide, Pierre Musy

N°3 PERMEABOURG

Architecte paysagiste

Arrabal SARL | Route de Chêne 5 | 1207 Genève

Collab. : Federico González Leone, Valeria Pagani, Lucie Masset

Ingénieur civil

Verso Ingénierie SARL | Rue Eugène-Marziano 17-21 | 1227 Genève

Collab. : Silvio Scaramuzzino, Nicolas Sturzenegger

N°5 INTERSTICES

Architecte paysagiste

EYRE architecture SARL | Rue du Stand 37 | 1204 Genève

Collab. : Loïc Chareyre, Elodie Chareyre, Adrien Duparc

Ingénieur civil

Pacho Rodriguez Diaz SARL | Rue des Noirettes 32 | 1227 Carouge

Collab. : Maurice Rodriguez, Gustavo Francisco Rodriguez

PROJETS PRIMÉS

1er prix - 1er rang

N°1 COEUR DE PARCS

Architecte-paysagiste : URBANITE(S) SA | Genève
Ingénieur civil : AB ingénieurs SA | 1226 Thônex

Le projet affirme d'emblée une vision à grande échelle, qui s'appuie sur l'un des atouts du paysage de Chêne-Bougeries, à savoir son patrimoine végétal remarquable dans les parcs et propriétés communales. L'idée est de renforcer les liens, en grande partie déjà existants, entre les parcs et les jardins publics et d'y rattacher le village, via deux boucles de promenade .

Au fil de cette promenade dans le bourg s'égrènent plusieurs propositions de programmes et d'aménagement. Le projet suggère ainsi un réaménagement du petit parc bordant la Seymaz, une nouvelle rampe piétonne en complément au grand escalier existant pour accéder à la voie verte par le chemin du Pont-de-Ville, une meilleure articulation entre le chemin De-La- Montagne et la voie verte, qui pourrait passer par un espace généreux mettant à profit la topographie, en lien avec des potagers créés sur les toitures basses bordant la voie verte. Sur ce même chemin De-La-Montagne, la parcelle communale en bordure du cimetière devient une place de jeux, dans le prolongement de celle de l'école, et offre quelques places de stationnement.

Au centre de ce réseau, les espaces publics du village sont pensés comme des lieux ouverts mettant en valeur tous les passages existants. A l'intérieur, les transitions entre les espaces collectifs et publics passent par une organisation en terrasses et murets, inscrits dans la topographie complexe du site. Le parcellaire en bande est ainsi réinterprété : la structuration spatiale subsiste, mais des cours remplacent les jardins.

Petits dans les espaces plus intimes et domestiques, plus grands dans les lieux ouverts et publics comme le chemin de la Fontaine, les pavés utilisés dans le cœur d'îlot, sur la place et le chemin de la Fontaine donnent une image très minérale, mais non sans une certaine porosité. Le pavage alterne des secteurs semi-perméables à joints ouverts, et des parcours lissés, à joints fermés, pour garantir l'accessibilité universelle. Les raccords avec d'autres matériaux sont traités de manière à gommer les limites franches, notamment le « trottoir » sur le chemin du Pont-de-Ville. Le projet reconnaît la grande adaptabilité de ce revêtement non coulé, dont la pose peut être dense et serrée dans les espaces très circulés, plus lâche lorsqu'il s'agit d'infiltrer les eaux et facilement interrompue lorsqu'il s'agit de laisser plus d'espace à la pleine terre et à la végétation.

Des arbres à grand développement sont plantés, dans les différentes courettes et à des lieux d'articulation, fonctionnant comme des repères successifs. L'ancien fenil est tourné par rapport à son implantation d'origine. Cette proposition de rotation l'aligne à la géométrie de ses deux voisins et ménage une petite cour anglaise au sud.

La place de la Fontaine gagnera à s'inscrire mieux dans la continuité du bourg ancien, et atténuer l'effet de barrière de la route de Chêne. En prolongement, le chemin de la Fontaine, présente les dimensions d'une place longitudinale, de façade à façade. Les conditions de son appropriation par les riverains sont posées, il reste à en définir les usages, les ambiances et la composition végétale. Les différences de niveau de la section nord sont réglées par des emmarchements des deux côtés de la rue, ce qui permet de répartir de manière assez élégante la topographie actuellement chaotique du secteur.

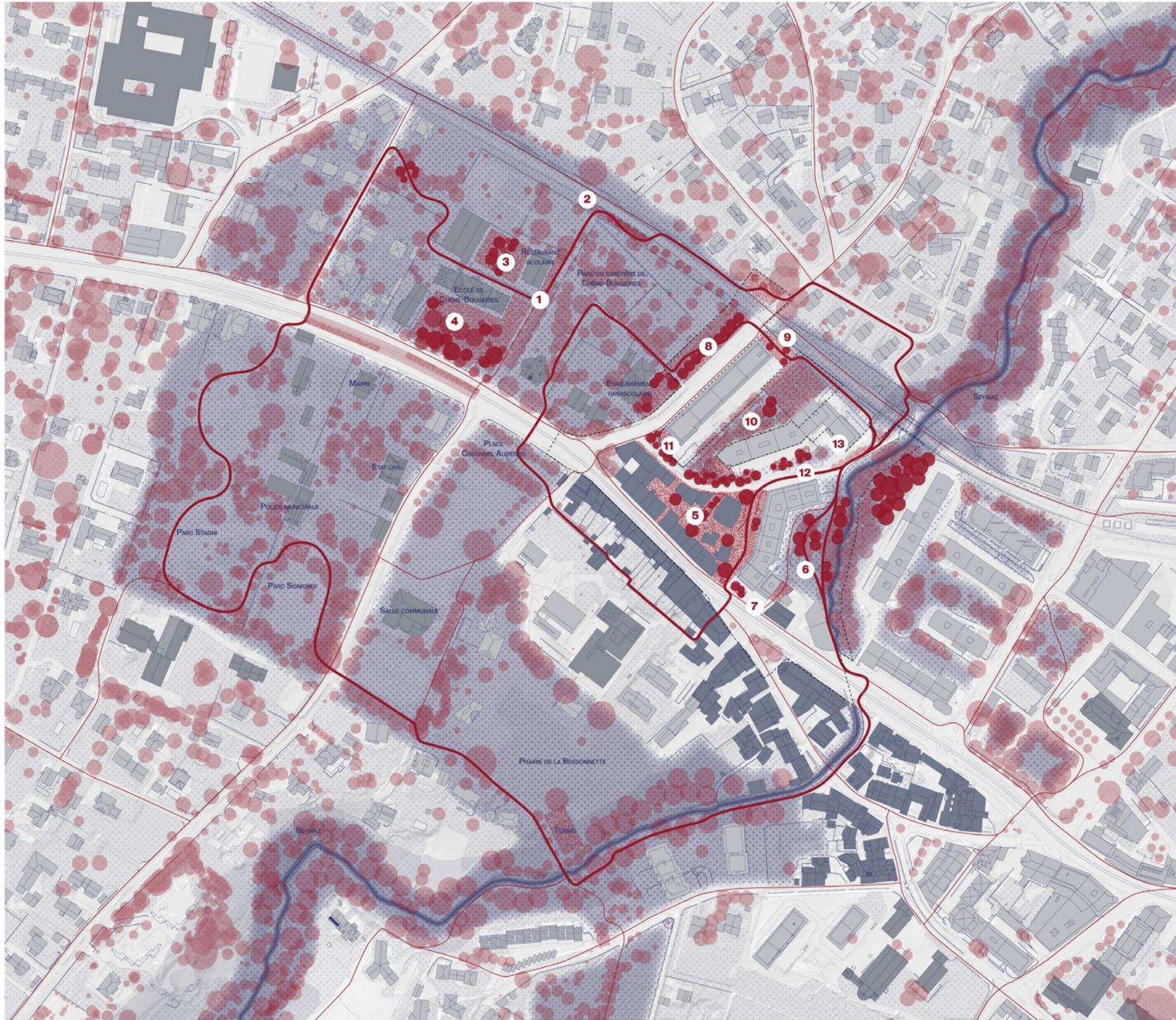
Le chemin du Pont-de-Ville est, lui, principalement requalifié par le végétal, avec des plantations d'arbres en groupes au nord. Ces plantations gagneraient à être prolongées au niveau de la rue, même si la nouvelle dalle du parking privé se réalise. A relever encore l'attention portée aux pignons des barres d'immeubles, avec un renforcement des plantations et la création d'espaces de rencontre (par exemple un théâtre de verdure).

Le jury salue un projet qui répond bien aux objectifs posés, avec plusieurs propositions pertinentes qui devront permettre au maître d'ouvrage d'ouvrir le dialogue avec les différents propriétaires voisins.

Il pose globalement les conditions d'une qualité urbaine, paysagère et environnementale, qui passe par une mise en cohérence d'espaces aujourd'hui peu lisibles. Il parvient à renouveler l'image du village, sans en perdre les fondamentaux, notamment le parcellaire en bande, tout en maintenant une accessibilité à toutes et tous. La cohabitation entre habitants et passants, résidents et actifs semble pouvoir fonctionner en bonne intelligence, avec une gradation subtile entre les différents lieux, publics et collectifs.

Le parti d'une certaine minéralité convainc dans la mesure où le vivant doit s'y épanouir sous toutes ses formes : le pavage doit plus s'ouvrir à des espaces végétalisés, éventuellement appropriables par les habitants en cœur d'îlot, mais aussi capables de climatiser les espaces ouverts. L'arborisation du chemin de la Fontaine doit également participer à adoucir la relation entre les gabarits et les tissus très différents qui le bordent.

Le jury a apprécié la précision des rendus, notamment le réglage de la question topographique, particulièrement épineuse sur l'ensemble du périmètre.



Le plan de la commune de Chêne représenté par J.R Mayer en 1931 montre de façon précise l'ensemble des lots historiques traversés par de près et de champs. La forme topographique inclue par la traversée du cours de la Seymaz, et entourée de grands domaines, de vergers, de prés et de champs. La forme topographique inclue par la traversée du cours de la Seymaz, et entourée de grands domaines, de vergers, de prés et de champs. La forme topographique inclue par la traversée du cours de la Seymaz, et entourée de grands domaines, de vergers, de prés et de champs.

Le village de Chêne-Bougeries est encore aujourd'hui fortement marqué par son héritage campagnard. Il s'articule autour de parcs et espaces publics largement arborés, accueillant nombre de services communaux. Offrant une ambiance rare, la présence des arbres marque le cœur historique de la commune et lui donne son identité.

Le village de Chêne-Bougeries constitue en même temps un cœur dynamique renforcé par les projets déjà construits et à venir, la voie verte qui longe le site et dessert le centre-ville de Genève en 15min à vélo, la gare de Leman express de Chêne-Bougeries, la dessalification à venir des parcs aux abords de la gare. Au nord, le secteur Seymaz nord, à cheval sur les 2 communes est repensé dans le POCAM comme un secteur de développement et participera au rapprochement à long terme de l'attractivité des commerces et espaces publics du centre-ville.

Porté par ces éléments de contexte, notre projet cherche à rendre lisibles et à renforcer la couronne de parcs richement arborée entourant le cœur historique de Chêne-Bougeries.

Objectifs de l'intervention dans les espaces publics : créer des interventions patrimoniales existantes. Le projet propose de valoriser deux boucles de promenades qui permettent de relier les différents équipements et services communaux de Chêne-Bougeries.

La première boucle, située en dehors des périmètres d'intervention, trouve sa logique par quelques interventions ponctuelles :

1. Louis-Segond en un axe uniquement piétonnier (bât à livraisons)
2. Ce cheminement aujourd'hui en impasse trouve son débouché sur la voie verte par une ouverture dans le mur du cimetière de Chêne-Bougeries
3. Le parking de la caserne de pompier est intégré au réseau de cheminements piétonniers et transformé en espace de rencontre recevant en lien avec le restaurant scolaire et l'école de Chêne-Bougeries
4. En lien avec ces interventions, le cœur de l'école aujourd'hui fortement imperméabilisée est réaménagée et largement piétonne. Elle participe de cette manière au renforcement de l'articulation du cœur communal et à la création d'îlots de fraîcheur
5. La seconde boucle forme une promenade entourant l'îlot historique en cours de réhabilitation l'espace central se matérialise par un aménagement plus minimal et déposé. Au cœur du système, cet espace public majeur s'étire jusqu'à son chemin de la Fontaine. Les principes suivants matérialisent notre projet à l'échelle des périmètres d'intervention :
6. La topographie du cœur d'îlot historique est gérée par une série de murs et formes d'espace public et forment de nombreuses assises. Cet espace s'étire jusqu'à son chemin de la Fontaine, situé en zone de rencontre mais où le piéton est clairement prioritaire, souligné par un revêtement en caillots qui confère une homogénéité à l'ensemble de l'espace public. Le recyclage des déchets de chantier en béton et en pierre provenant des espaces publics mais également des bâtiments à démolir dans l'îlot historique permet de réaliser des modules de formes proches mais de dimensions variables, disposés à la manière d'un épi. L'aménagement propose une gradation dans la taille des modules et des points d'entrée vers les éléments forment une formation en douceur depuis la zone d'avantage minérale du chemin de la Fontaine jusqu'à l'espace plus jardi du cœur d'îlot. Dans la partie basse du cœur d'îlot historique, la saignée de points levants laisse un accès à une végétation urbaine à travers des portes de plus en plus larges, créent une harmonie visuelle entre le minéral et le végétal. En complément, apportant un caractère sérieux aux accès dans le cœur d'îlot, un revêtement en galets noirs marque le seuil de certains nœuds de chaussée. Enfin, quelques arbres matures ponctuent le cœur d'îlot sans surcharger l'espace dominant à voir le patrimoine bâti et permettent une belle disposition du cœur d'îlot.
7. Le long de la Seymaz, le square est marqué par un aménagement qui évoque les murettes du cours d'eau. La rivière y est renforcée et des jeux pour enfants sont intégrés dans un esprit de « parcours sauvage » évocant l'univers de la Seymaz.
8. Depuis le square réaménagé, un des cheminements s'étire jusqu'à son bordure de l'atelier de serrurerie J.Fortin. Cette boucle est prolongée au sud par un chemin de la rue de Chêne-Bougeries. La place à l'articulation du chemin de la Fontaine et de la rue de Chêne-Bougeries est réaménagée en faveur des piétons même si quelques places de stationnement sont conservées. Le dallage en béton est remplacé par une saignée de points levants et une végétation urbaine sont aménagées. Enfin, la liaison se poursuit jusqu'au niveau bas du chemin de Pont-de-Ville, reliant la promenade longeant la Seymaz.
9. A l'entree des jardins potagers, un espace de rencontre est aménagé à l'ombre du cordon boisé existant. Ce bosquet s'étire le long du chemin de Pont-de-Ville apportant une riche végétation sur cet axe.
10. Dans sa partie haute, le chemin est aménagé en sens unique. L'articulation du côté nord de la rue libère les vues sur les façades de l'îlot historique mettant en valeur son patrimoine bâti. Les piétons sont invités à emprunter un large trottoir de 3m revêtu de dalles en béton et forment un seul cheminement au nord de la chaussée du cœur historique.
11. Dans sa partie basse, le chemin de Pont-de-Ville est en double sens, permettant l'accès aux parkings des immeubles de logements et au service de la voirie. Au niveau des numéros 5 à 15 de la rue, le projet se base sur la couverture totale du parking de l'immeuble. Il propose la réfection de sa nouvelle rue de chaussée en locaux d'habitation, abritant, en plus, des services de proximité, confortables, des commerces, ateliers ou bureaux, et offrant la possibilité d'une nouvelle place communale publique au pied de l'immeuble. De grands sacs plantés élargissent encore le cordon bosse le long du chemin et forment des assises pour les usagers. Si la place est accessible de plain-pied depuis le chemin de la Fontaine, des embranchements permettent de rattraper le niveau de la place à l'axe.
12. Dans la continuité de cette intervention, le projet propose de revoir l'accès au 15 chemin de Pont-de-Ville. L'accès au parking est matérialisé et une passerelle permet l'accès au niveau R+1 rend l'immeuble accessible à tous. La suppression des quelques places de stationnement permet de valoriser l'espace d'accès à l'immeuble et de donner davantage de place au piétonnage.
- 13.

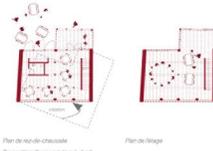


Transformation de l'ancien fenil

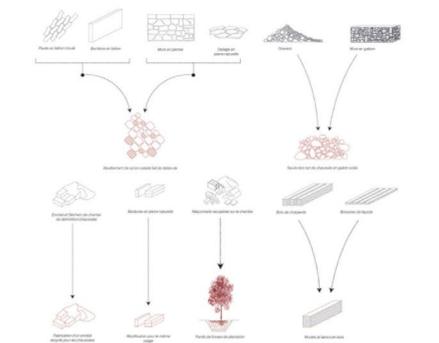
Partie intégrante du patrimoine architectural du cœur d'îlot, l'ancien fenil en bois actuellement démonté est destiné à être remonté pour un usage public.
Son emplacement central dans l'îlot patrimonial suggère une affectation du bâtiment en tant que lieu contribuant activement à la vie de quartier et à l'animation du cœur de l'îlot.
Transformé en un espace polyvalent, avec une couverture au rez-de-chaussée sur l'espace public, le bâtiment est dédié aux associations de quartier et aux festivités de voisinage. En soirée et pendant le week-end, il accueille des cours de théâtre, de danse, de dessin, devenant ainsi un lieu de rassemblement pour les habitants, équivalent à une maison de quartier. Il favorise la tenue d'activités multigénérationnelles et contribue à animer le cœur du village de Chêne-Bougeries.

Historiquement enfilé à proximité immédiate d'une des façades de l'îlot, l'emplacement initial du fenil complique la relation entre les divers bâtiments.
Le projet propose de faire pivoter l'ouvrage pour le placer dans la géométrie du chemin de la Fontaine. Cette nouvelle implantation apporte une plus grande qualité d'espace public, offre un dégagement des façades du cœur d'îlot et valorise le fenil qui devient d'avantage visible depuis le chemin de la Fontaine.

Pour garantir une affectation à long terme, des travaux d'aménagement de l'ouvrage et de renforcement structurel sont prévus. Les interventions suivantes sont nécessaires afin de répondre via à l'ancien fenil :
- L'ajout de piliers en bois pour renforcer les pannes existantes en façade et renforcer l'échappée en rond de bois sous l'auvent.
- La reconstruction d'un radier en béton armé en lieu et place du dallage actuel.
- L'ajout de piliers en bois pour renforcer la panne centrale et soulager le tissu métallique et l'arbitrage de toiture.
- La création d'une terrasse pour façade du futur escalier à l'usage, via la création d'un charnage en poutre de bois autour de la future terrasse.



Réutiliser, réemployer, recycler



Le recyclage des déchets de chantier provenant des espaces publics mais également des bâtiments à démolir dans l'îlot historique est utilisé dans la fabrication des nouveaux revêtements de sol et du mobilier.
Réutilisés avec les déchets de chantier en pierre et béton, un revêtement en caillou est proposé à l'intérieur du cœur d'îlot et étire jusqu'au chemin de la Fontaine, conférant une homogénéité à l'espace public principal, cœur du village de Chêne-Bougeries. Disposés à la manière d'un opus, les éléments de pierre et de béton recyclés dont l'agencement est à affiner dans la suite du projet en fonction des quantités réelles disponibles, forment dans une transition douce depuis le chemin de la Fontaine jusqu'à la hauteur du cœur d'îlot d'avantage végétalisé.
Dans l'îlot historique, les seuls des rez-de-chaussée en galets sont réalisés grâce aux galets récupérés également sur le chantier. De la même manière, les bordures en pavés naturels sont récupérées et réutilisées pour le même usage, permettant de marquer la transition entre le revêtement de sol en caillou et les allées.
Partiel ou en totalité, le ferraille est utilisé pour la fabrication d'ombrières recyclées, et les déchets de maçonnerie sont récupérés pour créer les fonds de fossés de plantation.
Enfin, les poutres et boîtes récupérées dans les bâtiments à démolir sont utilisées pour créer des murs dans le cœur d'îlot ainsi que des bancs disposés dans l'espace public.

PROJETS PRIMÉS

2ème prix - 2ème rang

N°6 REFLETS DE LA RIVIERE

Architecte paysagiste : Forster-paysage SARL | Prilly
Ingénieur civil : Alberti ingénieurs SA | Lausanne

Cette proposition s'inscrit dans la volonté de reconnecter le cœur du village de Chêne-Bougeries aux composantes urbaines, naturelles et paysagères qui l'environnent, tout en accordant une importance particulière à la qualité de vie et la sécurité des parcours au sein du quartier.

Caractérisés par différents tissus bâtis d'époques et d'échelles très diverses, soumis à un plan de site, ces lieux requièrent une attention particulière qui prenne en compte leurs particularités et soigne leurs diverses limites : la rue de Chêne-Bougeries au caractère routier au Sud, le corridor biologique et paysager de la Seymaz à l'Est, le chemin du Pont-de-Ville conduisant aux immeubles résidentiels au Nord et le chemin De-La-Montagne à l'Ouest jouant le rôle d'interface avec l'ensemble d'équipements publics (écoles, temple, cimetière). La Voie verte, liaison de mobilité douce à travers l'agglomération, est également à considérer dans un périmètre de proximité.

Le projet parvient à (re)trouver une cohérence d'ensemble en déployant une série de mesures précises dans les thèmes transversaux de la mobilité, du paysage et des usages.

Premièrement, une hiérarchie claire est établie entre la rue de Chêne-Bougeries, dont le statut de grand axe est mis en avant avec l'emploi d'une matérialité propre, et celui du Quartier de la Fontaine, dont l'identité est réinventée à l'aide de motifs et de topographies nouvelles, d'une végétation prononcée et d'une matérialité différenciée de l'axe historique.

Une place s'inscrit à l'articulation de la rue de Chêne-Bougeries, de la rue du Vieux-Chêne et du chemin de la Fontaine, profitant de la dilatation de l'espace entre les fronts bâtis. De matérialité uniforme, elle cherche à effacer l'empreinte routière et à recoudre les liens distendus entre les cœurs historiques de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg. Dotée d'une fontaine qui agrémente la terrasse du café du même nom, cette place marque l'entrée dans le nouveau quartier. Le chemin de la Fontaine, à l'instar du cœur d'îlot, est envisagé comme une zone de rencontre dans la continuité de la place. Sa topographie est modifiée de manière substantielle, puisqu'une pente douce plus ou moins régulière est aménagée entre les deux points fixes que constituent la place et le chemin du Pont-de-Ville. Il en résulte un rehaussement important des niveaux et la nécessité d'un mur à proximité du pied de façade de l'immeuble à l'aval.

Le chemin de la Fontaine est l'amorce d'un chemin piétonnier conduisant au cœur d'îlot, caractérisé tantôt par des dilatations accueillant du mobilier et des jeux, tantôt par des rétrécissements laissant place à des cours et terrasses privées au pied des bâtiments. Les différences de niveaux entre ce chemin et les rez-de-chaussée sont réglées par des murets aux formes incurvées, parfois jusqu'à 1m de hauteur, s'affranchissant du tracé parcellaire ancien.

Le chemin du Pont-de-Ville est envisagé quant à lui en zone 30km/h à double-sens, reprenant ainsi la circulation supprimée sur le chemin de la Fontaine. Le projet s'affranchit du stationnement (des places de livraison sont maintenues) et réinvente l'identité de la rue en installant un « parcours de l'eau », sous la forme d'une noue arborisée séparant la chaussée du trottoir aménagé côté quartier. Des seuils matérialisent les liaisons entre le quartier d'immeubles au nord et les entrées au cœur de l'îlot, autant de dispositifs

visant la sécurité et le confort des utilisateurs.

Le jury a apprécié la force de la Place de la Fontaine, dessinée à la juste échelle, articulant les différentes mobilités et typologies bâties, signal fort aux portes du quartier. Sa matérialité traversante paraît toutefois peu réaliste sur le plan technique (site propre et priorité du tram).

Le chemin du Pont-de-Ville a également séduit en tant que relai végétal et hydrique de la Seymaz. La faisabilité technique du système de récupération des eaux est cependant questionnée, le projet proposant d'inverser les pentes actuelles de la rue.

Le jury regrette le peu d'attention porté aux traces historiques au sein du cœur d'îlot. Le motif des murets incurvés semble déconnecté du site et de sa substance patrimoniale. La proposition de privatiser des cours et jardins s'écarte du cahier des charges. La gestion des niveaux sous la forme de murets et d'escaliers ne répond pas aux principes de l'accessibilité universelle et condamne toute polyvalence d'usages.

Au chemin de la Fontaine, le jury ne s'est pas montré convaincu par la gestion des niveaux et le sentiment d'encaissement généré au pied de la façade de l'immeuble adjacent.

Enfin, les propositions sur le périmètre 2 sont peu adéquates, l'une renforçant paradoxalement la minéralisation d'un espace vert important du quartier, l'autre ne prenant pas en considération la couverture du parking privé en surface.

VILLAGE DE CHENE-BOUGERIES - ESPACES PUBLICS

LES OBJECTIFS GLOBAUX

METTRE EN EVIDENCE LES STRUCTURES CLÉS POUR L'IDENTITÉ



REVITALISER L'AXE CULTUREL-HISTORIQUE EST-ouest

Pour renforcer l'axe principal à travers la commune, nous proposons un renforcement important de la mobilité douce, tout en élargissant à l'humaine cette zone grise. Nous proposons d'intégrer des pistes cyclables généralistes, des trottoirs bien équipés pour les pousins et de créer des espaces verts centraux le long de l'axe principal. En incorporant des espaces de mobilité, des places de rencontre et des petits parcs de poche, nous créons un environnement plus accessible et diversifié avec une haute qualité de séjour. Notre objectif est de transformer l'axe principal en un lieu de rencontre flouissant, où les gens peuvent profiter à la fois de la mobilité et des interactions sociales, favorisant ainsi une atmosphère saine et une ambiance communautaire.



REVELER L'IDENTITÉ DE LA SEYMAZ DANS LES QUARTIERS

Le cœur d'eau de la Seymaz représente une ressource locale inestimable, que nous considérons comme le cœur d'un corridor de loisirs nord-sud. Pour renforcer davantage son identité, l'idée est de développer des espaces verts publics le long de son parcours. En intégrant des espaces verts le long des rives de la rivière, nous maximisons non seulement l'équilibre des gens dans la région et renforçons dans le même temps la présence de la rivière dans le paysage urbain. Notre langage de conception global s'appuie sur et revitalise la présence de Seymaz, pour laquelle nous aspirons à créer une fusion harmonieuse entre la ville et la nature. En embrassant la rivière dans notre conception, nous visons à créer un environnement unique et identitaire pour les résidents comme pour les visiteurs.

RENFORCER LA PROSPÉRITÉ RÉSIDENIELLE



DIFFUSER UNE VÉGÉTATION QUALITATIVE À L'ÉCHELLE URBAINE COMME HUMAINE

Nous reconnaissons la liaison verte d'ouest en est entre Delvaie et la gare, ainsi que le corridor accidenté nord-sud le long de la Seymaz comme deux éléments structurels du territoire local. Afin d'améliorer les loisirs locaux et de promouvoir une meilleure qualité de vie, nous proposons de développer et renforcer leurs interactions au moyen d'un réseau d'arbres et de sentiers végétalisés. Ce langage vert fournit non seulement des espaces agréables et accessibles pour la détente et l'activité physique, mais il relie également différentes parties de la ville de manière durable et bénéfique pour la santé de la population. Développer la municipalité avec davantage d'espaces verts et de places n'est pas seulement un investissement qui régule les niveaux de chaleur et retarde les effets de plus en plus fréquents ; c'est aussi un investissement intelligent pour accroître le bien-être des Chinois et renforcer l'attachement de la municipalité à long terme.



DÉVELOPPER UN RÉSEAU DE RENCONTRES ET D'ACTIVITÉS PARTAGÉES

Pour accroître le bien-être et créer une structure urbaine plus diversifiée, nous proposons que les petites routes et ruelles, en particulier autour des zones résidentielles, soient différenciées de l'axe principal et des voies de distribution. Notre objectif est de créer des environnements locaux attractifs qui améliorent et étendent le cadre de vie résidentiel. En créant des espaces attractifs et vivants, nous encourageons les interactions sociales, les activités sportives et, par conséquent, une amélioration générale du bien-être des habitants et visiteurs. En investissant dans une urbanisation plus inclusive et animée, nous aspirons à créer un lieu où les gens se sentent vraiment chez eux et épanouis.



REFLETS DE LA RIVIÈRE



LA PLACE DE LA FONTAINE

Une nouvelle fontaine moderne résonne harmonieusement l'héritage historique de la région avec une fonctionnalité contemporaine. Une action dynamique le long des façades et l'absence de voitures créent un espace accueillant et dynamique pour les piétons. Notamment, le design ingénieux de la fontaine permet de la traverser, assurant ainsi l'accessibilité aux services d'urgence sur le Chemin de la Fontaine.



VILLAGE DE CHENE-BOUGERIES - ESPACES PUBLICS



UNE VÉGÉTATION DIVERSIFIÉE ET RÉSILIENTE

En supprimant le stationnement longitudinal le long de la Chemin du Pont-de-Ville et en transformant la Charnière de la Fontaine en une rue piétonne et cyclable, nous récupérons l'espace nécessaire pour un réseau vert comprenant plus de bassins de rétention, des eaux pluviales et des plantations d'arbres. Le réseau de bassins de rétention, par son design et son langage formel, établit une connexion visuelle et physique avec la rivière Semoz. Ainsi, nous disposons d'un réseau de sentiers récréatifs locaux et relient plusieurs espaces de séjour.

La proposition vise également à développer un caractère plus naturel du quartier, renforçant ainsi le potentiel d'établir un plus résilient qui se distingue du cadre urbain plus dense le long du Rue de la Fontaine. De plus, les plantations le long de la rue contribuent à modérer l'échelle de perception locale et à réduire la forte matérialité des trottoirs de rue, des trottoirs et des grandes constructions des années 1970. Les cours qui reposent sur un garage et des sous-sols proposés pour être aménagés en plantation, comprenant sols, plantes et arbres, contribuent en outre à purifier et retenir les eaux pluviales des toitures avant de les acheminer vers la rivière.

- Plantations tridimensionnelles
- Plantations de jardins pluviaux
- Plantation ponctuelle au-dessus de la dalle
- Trottoir vert

UNE CANOPEE URBAINE ÉTENDUE

Les arbres existants dans la région sont principalement concentrés dans le corridor boisé accompagnant la Semoz, sous la forme d'un espace de parc formel public. En conséquence, tout le Chemin de la Fontaine que le Chemin du Pont-de-Ville sont marqués par l'absence complète d'une canopée urbaine, à l'exception du nouveau quartier. Afin de créer une zone verte cohésive autour du parc forestier de la Semoz et du cimetière, il est proposé d'implanter des arbres d'avenue sur l'intégralité du Chemin du Pont-de-Ville.

Cette nouvelle canopée permet d'établir une connexion forte entre ces différents espaces urbains. L'atmosphère verdoyante descend ensuite vers la Place de la Fontaine, offrant une expérience de quartier résidentiel vivant et verdoyant.

Ainsi, il ne s'agit pas seulement de créer une liaison visuellement attrayante entre différentes zones, mais de profiter de la nouvelle canopée urbaine pour limiter les effets d'îlot de chaleur en ville. Elle contribue ainsi à rafraîchir l'environnement tout en créant simultanément une atmosphère agréable et durable dans le nouveau quartier résidentiel.

- Arbres existants
- Nouveaux arbres dans toute la périmètre 200

DE LA PLUIE À LA RIVIÈRE

L'eau est principalement gérée par infiltration naturelle et évacuation construite. Le principe consiste à diriger les eaux de pluie des toits et des rues vers un réseau de voies vertes, construit selon la méthode de Stockholm. L'eau de pluie est infiltrée et purifiée en sous-sol avant que l'excédent ne soit redirigé vers le point de collecte existant, à savoir la rivière Semoz.

Le réseau de voies vertes démarre au croisement entre Chemin du Pont-de-Ville et Chemin de la Fontaine, où l'eau de pluie peut être avantageusement dirigée depuis Chemin de la Fontaine. Elle chemine ensuite le long de Chemin du Pont-de-Ville et du trot vers le confluent avec le Chemin de la Fontaine.

Lors des pluies régulières, les ruissellements de Chemin du Pont-de-Ville sont acheminés vers la Place de la Fontaine où elle est infiltrée et stockée dans un réservoir d'eau souterrain. Ce volume d'eau peut être à la suite utilisé pour l'irrigation des plantations durant les périodes sèches.

En cas de précipitations exceptionnelles, les volumes d'eau excédentaires sont redirigés par trop-plein directement vers la rivière Semoz.

- Surfaces d'infiltration
- Surfaces d'infiltration avec capacité de rétention. Dans toute la périmètre, 1500 m³
- Possibilité de rétention hors dalle dans les voies
- Parcours des eaux de surface
- Parcours des eaux de toiture
- Parcours des eaux de canopée
- Évacuation vers le réseau d'assainissement existant



DES ESPACES URBAINS CONVIVIAUX

Expérimentation la carte dans l'environnement de vie est essentiel pour le bien-être, et cette proposition souligne l'importance d'établir des limites claires et distinctes entre les espaces semi-privés, privés et publics du quartier.

En intégrant judicieusement ces interfaces, le projet vise à générer un sentiment d'ouverture et d'accessibilité tout en respectant la vie privée individuelle.

Les espaces publics sont fortement accessibles et reliés à divers espaces avec une même matérialité au sol. En parallèle, les zones semi-privées et privées sont délimitées par des variations de hauteur et des murs.

Dans le Quartier de la Fontaine, des cours semi-privés se mélangent à des passages publics et à des espaces verts, tandis que des terrasses privatives sont aménagées en fonction de la hauteur des immeubles existants et de murs pour limiter les vis-à-vis avec les voisins.

- Espaces de concentration publique
- Planis public
- Espaces publics
- Nouveaux publics



UNE MOSAÏQUE D'ACTIVITÉS

Le projet vise à créer et développer un réseau de lieux et de structures publiques favorisant des activités et rencontres spontanées. Les activités sont concentrées le long des façades et des zones piétonnes.

Les aménagements proposés sont conçus comme de petites espaces invitants à la découverte continue, incitant à explorer ce qui se trouve au coin de rue suivant.

Cela crée une expérience de parcours accueillant et agréable, définissant une échelle plus humaine des lieux.

Les espaces proposent une diversité d'activités et usages pour répondre à divers besoins. Les échelles varient de la place publique et des espaces de rencontre verts aux parcs de poche et parcelles locales. Un objet ainsi une diversité de lieux où les habitants et visiteurs peuvent se réunir pour des festivités et des événements.

Cela contribue à façonner un quartier dynamique et accueillant, qui encourage l'exploration et l'interaction pour créer un environnement riche et polyvalent via une diversité d'opportunités à jouer et à vivre.

- Espaces de rencontre verts
- Espaces verts linéaires
- Espace de jeu/jeux interactifs
- Places publiques
- Extension de l'espace extérieur pour rassemblements
- Parcours entre les espaces publics



UNE MOBILITÉ SÉCURISÉE

La Rue de Chêne, tout en conservant son rôle de liaison essentielle entre l'est et l'ouest, se transforme pour accueillir et renforcer la mobilité douce, l'équipe de jeu et est optimisée pour aménager une sensation de convivialité routière et y accueillir les cyclistes et les piétons en toute sécurité.

Le Chemin du Pont-de-Ville évolue en une nouvelle colonne vertébrale urbaine et végétalisée, reliant le cimetière et l'école à l'ouest avec les promenades ou long de la Semoz à l'est. Un nouveau réseau de piétons et balades, se développe en une extension du domicile, où l'environnement de vie est caractérisé par les activités de jeu dans un cadre végétalisé et accueillant. Les voitures circulent calmement dans les deux directions avec une vitesse maximale de 30 km/h, et le stationnement se concentre des garages existants. Pour les livraisons et les déchargements ponctuels, deux points de stationnement spécifiques sont prévus le long de la rue. Le Chemin de la Fontaine se concentre quant à lui sur une intervention mineure - le stationnement longitudinal remplace le stationnement transversal.

Ces changements ouvrent la voie à une rue plus conviviale pour les piétons et les cyclistes, créent une entrée accueillante ou horticole dans tout en favorisant une transition fluide entre les espaces verts. Le Chemin de la Fontaine représente une initiative judicieuse vers une rue dédiée exclusivement aux piétons et aux cyclistes. Dans le même temps, une accessibilité fluide est préservée pour les véhicules d'urgence et les livraisons ponctuelles.

- Rue principale de distribution
- Rue de quartier
- Zone pour piétons et cyclistes
- Voie pour vélos
- Zone piétonne
- Stationnement pour mobilité douce
- Stationnement pour voitures



BB' LE QUARTIER DE LA FONTAINE SECTION LONGITUDINALE 1:150

CC' CHEM. DE LA FONTAINE SECTION TRANSVERSALE 1:150

DD' CHEM. DU PONT-DE-VILLE SECTION TRANSVERSALE 1:150

REFLETS DE LA RIVIÈRE



LE QUARTIER DE LA FONTAINE

Ouvrir le Quartier aux fonctions publiques multiples de sa vocation, créer ainsi un plus dynamique où la communauté prend vie. La zone émergeante offre un mélange harmonieux de jardins privés et d'une voie publique contrôlée agréablement d'une aire de jeu. Au centre se trouve un espace communautaire aménagé de lieux de rassemblement pour des rassemblements divers.



LES PARCOURS DE L'EAU

Introduisant une scénographie urbaine innovante, un ensemble de bassins de rétention des eaux de pluie agrémentés d'éléments artistiques. Ce design intègre harmonieusement les fonctions essentielles de gestion des eaux pluviales avec un accent sur l'engagement social et l'esthétique. Le résultat est une rue capotante qui invite à l'exploration, offrant des espaces ludiques et des zones de rencontre.

PROJETS PRIMÉS

3ème prix - 3ème rang

N°4 JUNGLE BOUGERIES

Architecte paysagiste : La touche verte | Genève
Ingénieur civil : ESM Ingénierie SA | Genève
Consultant mobilité : team + I Lausanne

Le projet définit une stratégie d'interventions variées selon l'importance et la lecture que les auteurs présentent des différents périmètres du concours. Selon les espaces, des intensités d'aménagement sont ainsi déclinées :

_ plus importante en cœur d'îlot ouvert, sur le chemin de la Fontaine, la placette route de Chêne et le chemin de Pont-de-Ville ;

_ plus ténue sur les parcelles privées et en front du cimetière. En complément, les auteurs interviennent dans une logique ciblée par espaces, proposant des typologies d'aménagement différentes par sous-secteurs.

Le cœur d'îlot est ainsi divisé en 3 séquences. A chaque extrémité, des placettes collectives s'accrochent aux accès et continuités douces : côté Est avec le chemin de la Fontaine, côté Ouest avec l'axe Nord/Sud ébauché. De ces placettes résultent une troisième séquence en forme de talus planté de 8 arbres et parcouru d'un cheminement en forte pente conférant son statut d'îlot vert et d'outil de gestion topographique au centre du dispositif spatial. Aucune information n'est donnée sur une possible appropriation de ces pans enherbés et sur le rapport de cette surface aux seuils des bâtiments existants.

Le chemin de la Fontaine devient une zone 20 dont la rupture topographique existante est lissée en direction de l'Est. Des plantations structurantes renforcent l'aménagement, définissent la limite avec la chaussée tout en contribuant à l'équilibre des rapports d'échelles entre bâtis existants, bâtis projetés et échelle humaine de l'espace public. Une

placette marque le début de l'îlot dont la définition spatiale et la cohérence des équipements restent à démontrer. Un lien Nord/Sud bienvenu est esquissé traversant la rue de Chêne-Bougeries en terminaison du chemin de la Fontaine. La prolongation de la zone 20 en cœur du chemin de Pont-de-Ville est une idée forte qui mériterait d'être étendue en direction de l'Ouest. Le reste de cette rue est traitée en zone 30 avec une modification des sens de circulation péjorant le système d'ensemble. Le projet conserve néanmoins un certain nombre de places de stationnement/livraisons correspondant à l'utilité de cet espace.

Le jury relève des intentions juxtaposées intéressantes sans pour autant définir un ensemble cohérent répondant au caractère spécifique du lieu ni offrir une inscription à une échelle plus grande. Le cœur vert au centre de l'îlot, les plantations d'arbres majeurs en front du bâti existant, la transformation d'une partie du chemin de Pont-de-Ville en zone de rencontre sont autant d'intentions intéressantes qui qualifient l'espace tout en proposant des caractères spécifiques propices aux différents lieux.

Le séquençage de l'îlot en trois espaces combinés au traitement topographique proposé ne prend pas en compte la surface réduite de l'espace existant et l'histoire du lieu. La topographie chahutée de la placette basse, parfois en marches de 10/15cm de haut, parfois en muret de 80cm, complique grandement les parcours PMR/poussettes sans apporter de réel gain en termes de qualité spatiale. Cette division installe le couvert du fenil sur un socle contraire aux volontés du plan de site. La substance historique du cœur d'îlot est ainsi peu traitée et exprimée au travers des différents documents. Le cœur vert a un potentiel de développement projectuel intéressant notamment comme réceptacle d'usages, de plantations plus importantes et

de connexion de cette surface de pleine terre au système de récolte des eaux. D'un point de vue des mobilités TIM, les changements proposés sur le chemin de Pont-de-Ville induisent un report important de circulation sur le chemin de la Fontaine pourtant imaginé en zone 20 donc prioritaire aux modes doux.

La palette végétale proposée est cohérente cependant l'analyse technique des experts démontre un nombre réduit de plantations arborées.

Dans l'ensemble, le jury regrette de ne pas avoir pu disposer de documents graphiques plus étayés (coupes, perspectives) permettant de comprendre les rapports spatiaux, d'échelles et d'ambiance recherchés.



HISTORIQUE

La commune de Chêne-Bougeries se caractérise dans son ensemble par un patrimoine bâti et paysager riche, préservé pendant des décennies lui insufflant ainsi son identité propre.

Le cœur historique à la particularité d'être à cheval sur deux communes, la commune de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg, tout en gardant une lecture unitaire sur le plan architectural et de la mobilité. Ainsi réparti sur les deux communes, le vieux bourg s'est développé selon les structurantes suivantes :

- La structurante routière, le long de l'axe Genève-Annesses
- La paysagère avec la présence de la Seymaz, véritable corridor écologique.

Bénéficiant d'une position favorable, il s'est développé grâce à une vie de village vivante et dynamique avec la présence de commerce, d'artisans et d'industries, dont on lit les empreintes encore aujourd'hui.

Au fil du temps, le noyau historique a développé deux visages :

- La partie sud, bien entretenue et renouvelée au cours du temps, a su garder le charme de l'ancien.
- La partie nord au contraire peu à peu délaissée a perdu en caractère, avec des démolitions de bâtiments et des constructions dans les années 60-80 de grands immeubles en rupture avec le bâti historique.

La reconnaissance en 2001 d'une riche valeur historique du patrimoine bâti, marque la transition et permet un changement de zone d'affectation. L'îlot historique nord est sauvegardé.



vue ancienne rue de Chêne-Bougeries



vue ancienne de la fontaine



entrée sur la rue du Vieux-Chêne



entrée sur le chemin de la Fontaine



végétation du cimetière cordon boisé entre bâtiments ripisylve de la Seymaz

URBANISME ET ECOLOGIE

Le projet se place donc dans ce contexte de rénovation où l'enjeu, au-delà d'une restauration de bâtiments, est de redonner vie au cœur de village et de repenser l'espace public afin qu'il soit le lien social et architectural.

Le site possède de nombreux atouts trop longtemps ignorés :

- Une concentration des équipements publics tels qu'école, temple et cimetière.
- Une présence forte des réseaux de mobilité douce tel que la voie verte, la desserte du tram, la promenade le long de la Seymaz.

La présence d'un patrimoine arboré riche à proximité :

- Végétalisation arboré du cimetière.
- La présence de cordon boisé composé de plantes indigènes, tel que les érables, les frênes, les chènes, le charme, ...
- Les 4 platanes majestueux au cœur du village entre les rues de Chênes-Bougeries et du Vieux-Chênes.
- La Seymaz structurante paysagère, avec ses qualités de loisirs et écologiques
- Cordon écologique et ripisylve contribuant à lutter contre les îlots de chaleur.
- Lien avec la campagne de Chêne-Bougeries et connexion à grande échelle à l'Arve avec une promenade paysagère le long du cours d'eau.

Le périmètre élargi comporte les éléments qui une fois réunis pourront faire de cet endroit une centralité vivante et conviviale, bien desservie et connectée.

OBJECTIF DU PROJET D'AMENAGEMENT

Le projet d'aménagement proposé a pour objectif de créer une dynamique centrale forte depuis l'îlot nord dans un contexte écologique garantissant sa pérennité.

Sa matérialité et sa végétation sont les outils qui permettent de tisser les liens entre autant de blocs urbains hétéroclites que sont le vieux bourg, le cœur d'îlot, les barres d'immeubles, la rue de Chêne-Bougeries, la voie-verte, le cimetière et le cours d'eau.

MOBILITE

Le concept de mobilité retenu offre une priorité et une place importante aux piétons.

Le chemin de la Fontaine et en partie le chemin de Pont-de-Ville sont en zone de rencontre, favorisant ainsi les échanges et la perméabilité entre les différents îlots construits. La connexion entre la Seymaz et l'îlot « village de Chêne-Bougeries » est valorisée par un réaménagement des espaces.

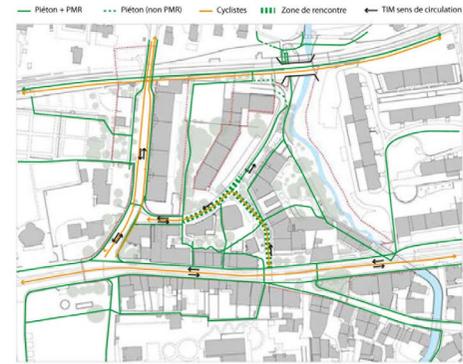
Ce choix permet d'offrir des espaces généreux pour les mobilités douces, tout en maintenant une offre en stationnement adaptée et d'offrir une connexion attractive, confortable et sécurisée vers le chemin de la Montagne, puis au-delà vers le parc du Cimetière, les écoles et le pôle d'équipement communal.

Cela permet également de favoriser les échanges vers la Voie Verte d'Agglomération (VVA) et de marquer l'accès à un nouveau cheminement de connexion à la VVA.

L'espace de stationnement le long de la rue de Chêne-Bougeries est supprimé et remplacé par une placette offrant des espaces de séjour et de rencontre, dont une terrasse élargie pour le café et un trottoir continu le long de la rue de Chêne-Bougeries. Quelques places de livraison sont maintenues pour les commerces le long du chemin de la Fontaine. L'offre en stationnement pour les vélos et les motos est étoffée.

Un traitement particulier de la traversée de la rue de Chêne-Bougeries est proposé afin de marquer la liaison entre le « village de Chêne-Bougeries », les services au sud de la rue et vers la rue du Vieux-Chêne. Le changement de revêtement vise à attirer l'attention du conducteur sur cette traversée, importante pour la vitalité du bourg.

Les pentes et le traitement des matériaux sont garantis d'une accessibilité facilitée pour les PMR.



CIRCULATION

Le tronçon central du chemin de Pont-la-Ville est en zone de rencontre, la circulation motorisée n'est autorisée que dans le sens sortant (vers le chemin de la Montagne), seuls les cycles sont autorisés dans les deux directions.

Le tronçon sans issue du chemin de Pont-la-Ville est maintenu à double sens et en zone 30. Il pourrait être inclus dans la zone de rencontre et son aménagement adapté en conséquence.

Le cas échéant, ce travail devra être discuté et coordonné avec les propriétaires des bâtiments adjacents afin d'assurer la couture la plus adéquate avec les projets privés.



VEGETATION

Le projet de plantation s'appuie sur les grands pôles de végétation existants :

- le parc arboré du cimetière
- le cordon boisé entre les grands immeubles
- la coulée verte de la Seymaz
- les platanes à l'entrée du Vieux bourg

Périmètre 2A

L'emprise du dépôt de la voirie est diminuée au profit d'un espace arboré. Il s'agit comme un débordement de la masse végétale du cimetière avec des essences des grands parcs genevois.

Périmètre 1A

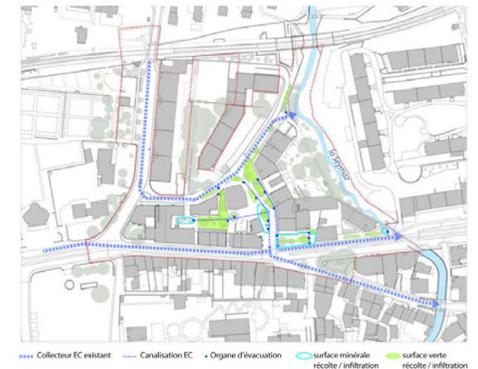
La végétation en prolongation du cordon boisé vient prendre possession du cœur de l'îlot. Celle liée à la Seymaz et au parc du périmètre 2B, englobe le grand immeuble du chemin de la Fontaine.

Périmètre 1B

Une placette est créée le long de la rue de Chêne-Bougeries sur laquelle des platanes sont plantés en écho des grands sujets en face, à l'entrée de la rue du Vieux-Chêne.

Périmètre 2B

La végétation existante de qualité est simplement confortée et mise en valeur par les cheminements et la sobriété des aménagements.



GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT

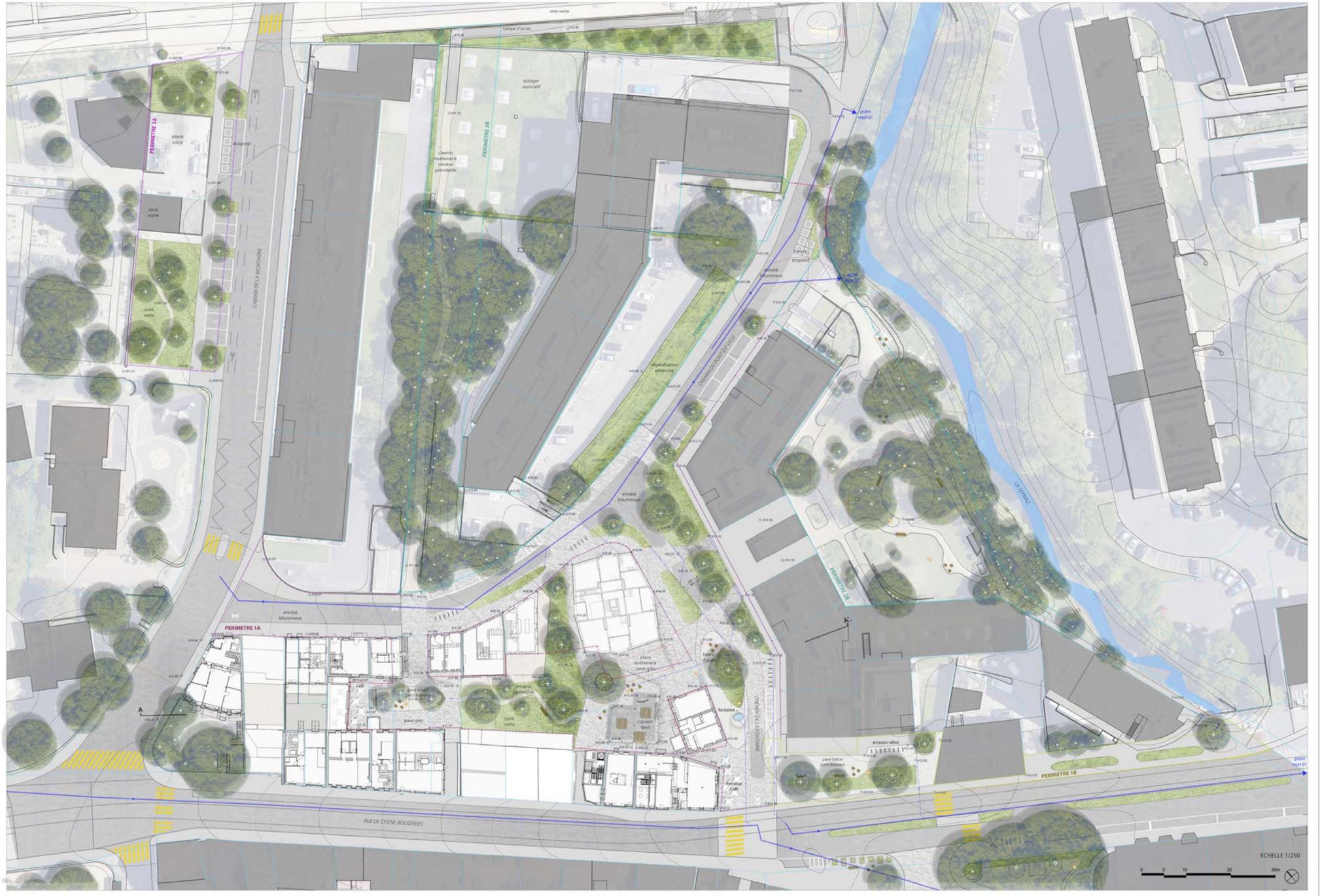
Selon les sondages existants dans la zone, les terrains en place sont constitués d'une moraine limono-argileuse imperméable. Comme le confirme le PGÉE, une infiltration directe des eaux de ruissellement n'est pas possible.

La solution proposée par le projet consiste à créer des pentes dans les revêtements de surface (pavés, enrobés) permettant de recueillir les eaux pluviales soit directement dans les fosses de plantation soit à travers des zones de pavés drainants ou de surfaces en graviers. Les fosses et les sols drainants sont reliés entre eux par un réseau superficiel de drainage répartissant la charge hydraulique sur l'ensemble du périmètre.

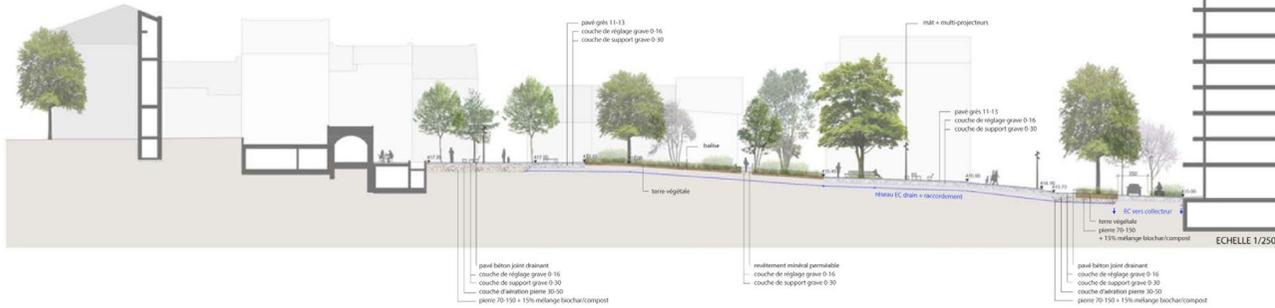
En plus de compléter l'arrosage des végétaux, ce principe garantit une rétention suffisante limitant la charge directe sur les réseaux existants. Bien que la surface collectée n'augmente pas par rapport à la situation actuelle, le déphasage créé permet d'améliorer la gestion des eaux pluviales sur la zone.

Le fond des fosses de plantation est drainé par un réseau de drains souples relié aux collecteurs EC soit sur le chemin du Pont-de-Ville soit sur la rue de Chêne-Bougeries, eux-mêmes s'évacuant dans la Seymaz par les exutoires existants.

Tout ce qui n'est pas infiltré, absorbé ou évaporé, est donc restitué dans le circuit naturel du cours d'eau.



COUPE AA'



CONCEPT D'AMENAGEMENT

Le projet tend à inscrire l'îlot nord comme le cœur du quartier composé d'espaces de rencontres, de place et placettes publiques ainsi qu'un réseau rayonnant de cheminements faisant la part belle à la mobilité douce en direction des grandes structurantes de la commune.

Le végétal et la matérialité comme outils réunificateurs

La plantation de nombreux arbres est l'essence même du projet avec la volonté de prolonger les grands ensemble arborés du quartier (cordon boisé et ripisylve de la Seymaz, groupe de platanes du vieux bourg).

Les essences sont variées, plutôt orientées sur l'indigène et la résistance au réchauffement climatique. Leur implantation évite au maximum le conflit avec les réseaux existants en sous-sol.

De larges surfaces accueillent du gazon fleuri, des massifs de vivaces et des arbustes ouvrant tout aussi bien comme espaces d'agrément que comme climatiseurs repoussant les îlots de chaleur. Ils structurant de l'aménagement.

Le principal revêtement, le pavé en grès, matériau noble adopte le langage du «vieux bourg» comme marqueur du centre historique.

Il permet d'établir la cohésion entre la rue du Vieux-Chêne avec son pavé porphyre, ses pavés de la place des Trois-Martyrs, ses pavés d'entrées de cours, mais aussi avec le pavé béton utilisé autour de l'immeuble des 2 à 8 chemin de la fontaine.

En pied de façades actives et sur les tronçons les plus fréquentés, les pavés sont posés avec des joints étroits (max 1cm). Outre une face flammée, un mortier de jointement adapté sera utilisé afin d'offrir des surfaces accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La disposition de bordures en forme de marche atténue les pentes tout en insufflant de la souplesse à l'aménagement.

Des surfaces en pavé béton avec joints drainants de formes plus souples permettent de disposer des larges zones d'infiltrations au sein du périmètre. La structure en sous-sol est constituée en techno-sol permettant la récolte des EC, l'infiltration et l'arrosage des arbres qui disposent ainsi d'un vaste espace de déploiement racinaire.

Le cheminement à travers les espaces plantés est en revêtement minéral perméable.

Un mobilier urbain sobre et esthétique est disposé sur les placettes.

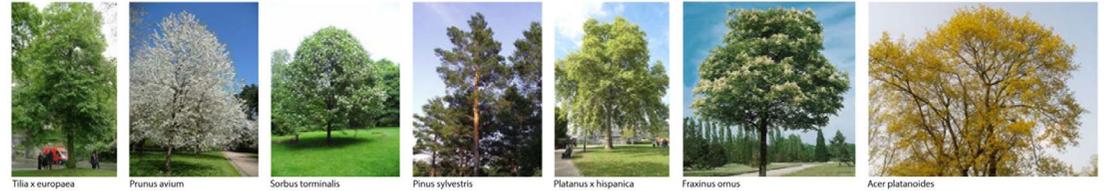
La fontaine historique retrouve toute sa visibilité sur le chemin de la Fontaine participant à la convivialité des usages.

L'éclairage est câblé sur les placettes avec des projecteurs sur mât et quelques balises sur les cheminements. L'utilisation de LED diminue la consommation électrique et les intensités sont modulables en fonction des périodes de fréquentation ou d'heures tardives.

CONCEPT D'ECLAIRAGE, SCHEMA DE PRINCIPE



VEGETATION ARBORESCENTE



VEGETATION ARBUSTIVE



VEGETATION BASSE



MATERIALITE



éclairage des places
multi-projecteurs
sur mât type BEGA
hauteur des mâts 450 cm

éclairage des cheminements
balise modulaire
diffusion 360° type BEGA
hauteur 80 cm, Ø 14 cm

éclairage chemin du
Pont-de-Ville
remplacement de l'ancien
éclairage par lumineuse
type ECLATE TSANA
hauteur des mâts 800 cm

PROJETS NON PRIMÉS

N°2 RETOUR AUX SOURCES

Architecte paysagiste : Ecotec env. SA | Genève
Ingénieur civil : ZS ingénieurs civils SA | Onex
Consultant architecture : Bureau I Genève

Le projet prend appui sur la dynamique engagée depuis l'adoption du plan de site et aborde l'aménagement des espaces publics comme la phase conclusive d'une opération de sauvetage d'un tissu ancien. Il postule que les éléments constitutifs du village sont naturellement porteurs de qualité. L'objectif du projet est ainsi de développer une force évocatrice renvoyant aux valeurs villageoises d'autrefois, parmi lesquelles les notions de proximité, d'ambiance domestique, de discontinuités spatiales, ou encore le contact avec les éléments naturels.

Le cœur d'îlot s'organise en trois séquences reliées par un fil d'eau qui prend sa source dans une Cour haute, traverse un Jardin, puis une Cour basse, avant d'aboutir à une nouvelle fontaine installée devant le café. L'ensemble des niveaux est abaissé de sorte à adoucir les pentes. Un cheminement relie les parties haute et basse en longeant les immeubles de la CODHA. D'après les images présentées, l'aménagement se veut très naturel et favorisant l'épanouissement de la faune et de la flore grâce au ruissellement et à l'infiltration des eaux de surface. L'ancien fenil est déplacé au cœur du dispositif, le rendant ainsi visible depuis l'intérieur et l'extérieur de l'îlot, manière symbolique de mettre à l'honneur la construction la plus ancienne du quartier.

Le village est entouré par un trottoir continu. Ce même dispositif est repris sur tous les trottoirs inscrits dans le

périmètre du concours et définit en négatif les espaces de chaussée. Ces derniers sont traités de manière très classique (enrobé, marquage, traversées piétonnes). De même, les espaces dédiés au stationnement proposent des rangées de places longitudinales ou perpendiculaires, alternant de loin en loin avec des arbres isolés.

Sur le périmètre 2B, le projet propose de créer un jardin humide en continuité avec les bords de la Seymaz. Ce nouveau Parc des Rives constitue l'aboutissement du cheminement Est-Ouest qui débute au cœur de l'îlot dans la Cour haute.

Le jury salue la volonté des auteurs de puiser dans l'imaginaire villageois, les récits du passé et les valeurs défendues par le plan de site pour concevoir un aménagement empreint de sens. Il estime toutefois les solutions proposées souvent maladroites, voire irréalistes.

_ Les références avancées pour définir les caractéristiques de l'environnement villageois sont historiquement et contextuellement erronées.

_ Si le travail topographique permet une pratique du cœur d'îlot facilitée, les raccords avec les niveaux des bâtiments ne semblent pas garantis.

_ Le déplacement du fenil permet certes de dégager un espace intéressant à l'angle sud de l'îlot. Pour autant, outre le fait qu'il est contraire au plan de site, il donne une emphase injustifiée à cette construction historiquement très modeste, a fortiori au débouché d'un espace dédié aux accès de secours.

_ Le concept de mise en valeur de l'eau semble inopérant. Le jury s'interroge sur le caractère uniquement symbolique d'une source au point haut. De plus, les valeurs paysagères

et environnementales recherchées ne semblent pas pouvoir être garanties par les seules précipitations. Enfin, le Parc des Rives, aménagé sur une dalle de parking, peine à convaincre.

_ La tentative d'unification et d'apaisement par l'utilisation de matériaux naturels tels que la pierre est intéressante mais la gamme proposée semble déconnectée de la réalité historique et actuelle du site.

_ Les rues présentent une image certes simplifiée dans leur dessin mais encore très routière, ce qui ne correspond pas à la volonté exprimée dans le cahier des charges de favoriser les mobilités douces et les usages de séjour sur l'ensemble du périmètre.

_ La proposition de création de parkings supplémentaires sur le périmètre contigu au cimetière est contraire au cahier des charges.

Enfin, le jury relève qu'une partie du périmètre 2B n'a pas été traitée.

«RETOUR AUX SOURCES» - VILLAGE DE CHÊNE-BOUGERIES - ESPACES PUBLICS

LE CAFÉ DE LA FONTAINE ET LE CHEMIN DE LA FONTAINE



CONTEXTE ET HISTOIRE DE CHÊNE BOUGERIE

L'histoire du hameau de Chêne Bougérie est liée à son emplacement stratégique entre la Savoie et le territoire de Genève. La Seymaz constitue la frontière naturelle et est encore fortement perceptible à travers son architecture. Malgré les inquiétudes quant à la disparition de ce morceau unique d'histoire dans les années 80-90, la commune a réussi à maintenir l'intégrité de ce hameau et ainsi à protéger son identité grâce au plan de site n° 29'953 adopté le 15 juin 2016. La réhabilitation de ce secteur est en cours et le chantier permet de révéler tout le potentiel de ce hameau ancestral. L'enjeu de se réapproprier l'espace est palpable, et la lecture du patrimoine à travers des récits anciens et des cartes postales commence à renaître. Il ne s'agit pas simplement d'un dépeçage, mais d'un véritable projet d'envie et de structuration pour la commune, développant une véritable vision de son art de vivre et de son architecture patrimoniale rare dans le territoire environnant genevois.



CONCEPT : UN RETOUR AUX SOURCES

Comment ne pas être sous le charme présent dans des murs et les souvenirs des habitants du village, tant de récits et d'anecdotes ont traversé le temps. Les souvenirs de Paul Gellina, le café de la Fontaine ou Germaine revoient ses amis et ses clients de passage, les enfants qui jouaient librement dans la rue avant que l'automobile n'impose ses règles et occupe leur espace. Le projet actuel de réhabilitation du hameau est un enjeu patrimonial important. L'aménagement des cours du chemin de la Fontaine et du chemin de Port de Vile s'inscrit dans cette histoire et l'identité du village, mais il s'agit également d'un enjeu social important pour la commune qui, ici, doit permettre de conforter sa centralité et la vie active du hameau. Peu à peu le village a été abîmé par l'urbanisme et les constructions contemporaines ont dû mal à s'intégrer avec le caractère historique du village. Il s'agit donc de renouer le dialogue architectural et paysager à travers l'aménagement des espaces publics. Notre démarche est alors évidente, nous devons retrouver la source vive et trouver la place aux habitants qui redonnent au village son caractère et ses lettres de noblesse. Les matériaux, les couleurs, les textures ont un sens dans l'identité et le charme du lieu. Ceux-ci doivent être respectés, conservés et mis en avant à travers des aménagements proposés. Il s'agit aussi de créer un réseau de cheminement, d'espaces de détente, de contemplation, de passage permettant de se déplacer sereinement à travers du bourg, devenant ainsi un lieu d'articulation, de déambulation, de promenade en privilégiant la péroration du site, favorisant les rencontres et la cohésion du village de Chêne-Bougeries.

UN RÉSEAU D'ESPACES PUBLICS

Le projet se développe autour de plusieurs périmètres d'études qui sont avant de projets variés et complémentaires qu'il est nécessaire d'harmoniser. Ainsi, nous identifions l'aménagement des espaces collectifs en cour d'îlots (cours et jardins), l'aménagement des rues attenantes (chemin de la Fontaine et chemin de Port de Vile). L'aménagement d'espaces publics est prioritairement permis un réseau fort d'espaces publics de qualité (parc des Rives de la Seymaz, podgag urbain, cheminement vers la voie verte, réqualification du chemin de la Montagne). Il s'appuie également sur le plan directeur communal de mars 2022, identifiant le projet actuel comme un périmètre stratégique. Le projet est l'occasion donc de recréer une cohésion d'ensemble, tournée vers le futur et les mobilités douces tel que défini et souhaité dans le cahier des charges.

RENFORCER ET CONFORTER LE CARACTÈRE DU BOURG, RÉFLÉCHIR AU-DELÀ DES MURS

Le secteur de village constitue la principale centralité de la commune traversée par un axe majeur de circulation entre la France et Genève. Le rue de Chêne-Bougeries forme un point d'articulation et un axe majeur de circulation. La voie verte au nord et la proximité de la gare renforcent le caractère de lieu de passage majeur et inter-communal. Mais il est également traversé par la Seymaz, et l'on comprend alors pourquoi le village est au rythme de son écoulement. Les rues, ruelles, passages sont étagés de l'ancien Bourg racontant l'histoire et la forme du village traversés par la rivière. Les bâtiments, les murs figurant sur le cadastre de 1810 sont construits de galets de la Seymaz, de blocs de carrières, de couronnements en calcaire taillés, les sols en galets témoignent de ce rapport intime avec le paysage de la rivière et de la vallée de la Seymaz. Notre projet doit de toute évidence dialoguer avec cette morphologie. Les espaces linéaires ne sont pas souhaités, l'esprit du village est caractérisé par une succession de plans, d'ouvertures, de frontages jardinés, de décrochés garant d'une spatialité à l'échelle du bourg. Le mobilier, les sols, la végétation, l'éclairage, la poursuite de l'eau, la fontaine doivent dialoguer ensemble dans un espace de dimension réduite, mais les qualités offertes le sentiment d'avoir toujours été là. Les choses, les usages, la nature ainsi retrouvent leur place dans un écosystème architectural.

PLAN GENERAL 1/1000^{ME}



COUPE TRANSVERSALE EST-OUEST



«RETOUR AUX SOURCES» - VILLAGE DE CHÊNE-BOUGERIES - ESPACES PUBLICS

COUR INTÉRIEURE BASSE ET ANCIEN FENIL



LE JARDIN DE LA SOURCE



LE PARC DES RIVES

La renaturation des rives de la Seymaz propose une qualité d'espace dynamique et naturelle au cœur du boulog apportant une valeur ajoutée : l'espace privatif ouvert correspondant au périmètre 2 b est l'occasion de développer et de valoriser le rapport du site à la rivière avec un aménagement favorisant la biodiversité et le paysage. Le jardin est accompagné de tracés en courbes et de cheminement (jardin du moulin - géométrie de Genève), le sol est travaillé avec de légers mouvements de hauteur, un chemin serpenteur le long des berges type ponton en bois accompagne les promeneurs et protège un secteur sensible. Une marre humide et ludique pourra être aménagée en lieu et place de l'aire de jeux, lui conférant un aspect naturel et renforçant la proximité de la rivière. Les arbres sont conservés, toutefois la taille en forme de boules des arbutus est prescrite pour favoriser une ambiance végétale d'eau type ruisseau. La plantation de graminées, rudérales, de vivaces et graminées et d'arbres à bois tendre (saules, cornouillers, fusains, aulnes, érables) composent la strate haute. L'installation de richiers, tas de branches, souche et pierres brutes. Habitat de la faune. Ainsi l'espace est favorable à la détente, au calme et amplifie les relations entre l'homme et la nature et en crée un lieu agréable à vivre en toute saison.

LE PARC DES RIVES DE LA SEYMAZ (PÉRIMÈTRE 2B)



STATIONNEMENT ET MOBILITÉ

La priorité étant de favoriser l'usage aux piétons et la mobilité douce, l'offre de stationnement actuelle devra être revue et permettre un équilibre avec les nouveaux usages. Ainsi, le projet prévoit le maintien de 27 places de stationnement (17 actuellement), 2 places de livraison (1 actuellement), 2 places PMR (2 actuellement), 21 places 2 roues motorisées (20 actuellement) et la création de 26 places vélos et d'une dépose minute. Le chemin de la Fontaine (en zone 2C) est en sens unique momentanément accompagné d'une voie cyclable. Le chemin du Pont de Ville (en zone 3C) est à double sens et accompagne également par une voie cyclable matérialisée. La planification globale du site est largement favorisée par des trottoirs élargis et confortables ; de manière générale l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite a été maintenue sur l'ensemble des surfaces malgré des difficultés topographiques peu évidentes par endroit.

LES SOLS

Nous privilégions un traitement qualitatif de l'ensemble des sols du cœur d'îlot, des trottoirs et espaces piétons en pavés de pierre ou béton aux formes organiques de couleur gris perle et calcareuse jacobine respectant l'usage des dalles encore présents dans certaines ruelles et squares du vieux boulog. Ce revêtement est à la fois polyvalent et permet de créer des espaces de transition fluide avec les espaces verts et des espaces perméables, le pavé en pierre de gris rouge est privilégié sur le Chemin de la Fontaine et les bordures en granite.



LE NIVELLEMENT ET LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

La complexité du site oblige à une réflexion particulière dans la gestion des eaux pluviales et plusieurs solutions sont envisagées en fonction des espaces traités. L'objectif étant de suivre le parcours de l'eau au travers des aménagements proposés, de les conduire vers les espaces plantés, de les stocker à l'air libre sous forme de bassin d'épandage avant de les rejeter dans la Seymaz. On peut sans aucun doute assurer que la conception des espaces publics et paysagés est dictée par le choix du nivellement et de la gestion des eaux pluviales.



LE VÉGÉTAL

Les effets du réchauffement climatique nous incitent désormais à repenser l'espace public ; favoriser l'ombrage et la diversité, la création d'espaces perméables, le choix de revêtements clairs et l'intégration de la gestion des eaux pluviales (chemin de la Goutte). La biodiversité doit être prise en compte et surtout pensée dans sa globalité tant au niveau des espaces publics aménagés, que du niveau des milieux naturels proposés. La végétation existante est maintenue et sera accompagnée d'un plan de plantation ambitieux du secteur. Nous envisageons, en effet, la plantation de plus d'une centaine d'arbres de tailles diverses, disposés soit librement sur l'espace public, soit confinés, soit disposés en trame ordonnée par l'architecture du terrain. Une strate d'arbustes et de vivaces accompagnera l'ensemble des espaces verts et offrira une grande diversité de palettes végétales. L'entretien de ces espaces devra faire l'objet d'un cahier des charges précis afin de conforter et de pérenniser les plantations.



L'ÉCLAIRAGE

Une première esquisse d'un plan lumineux permet de proposer une stratégie de mise en lumière à venir. Des luminaires suspendus sur de hauts poteaux d'îlots permet de libérer au maximum les façades historiques et de rester discrets tout en étant efficaces. Les passages sous bâtiments seront éclairés pour garantir un sentiment de sécurité du site. Les ouvrages particuliers tels que le Fenil, la fontaine et la source feront l'objet d'une mise en lumière particulière pour les valoriser. L'éclairage des rues sera assuré par des mâts de table hauteur et des projecteurs orientés formant des tâches lumineuses dominant l'impression d'un traitement d'espace public paisible et piétonnier.



PROJETS NON PRIMÉS

N°3 PERMEABOURG

Architecte paysagiste : Arrabal SARL | Genève
Ingénieur civil : Verso Ingénierie SARL | Genève

Le concept du projet ambitionne de redonner une identité forte et étendue au cœur historique du village. Pour ce faire, il prévoit un revêtement en pavés filtrants de façade à façade, aussi bien dans le cœur d'îlot que sur les chemins de la Fontaine, du Pont-de-Ville et De-La-Montagne.

La végétalisation, en général, prend la forme d'arbres-tiges implantés de manière aléatoire sur le chemin de la Fontaine et le cœur d'îlot. Quelques surfaces vertes aux pieds des bâtiments peuvent être cultivées par les habitants (potagers urbains).

En cœur d'îlot, l'espace s'anime autour de l'aire de jeu et du fenil qui accueille une ludothèque « open air » et un espace de fêtes. La pente est traitée par la création de rampes et d'emmarchements.

La fontaine historique retrouve sa place à l'intersection entre la rue de Chêne-Bougeries et le chemin de la Fontaine. Libéré des voitures, l'espace est en partie désimperméabilisé et arboré pour que s'y déploie la vie de quartier.

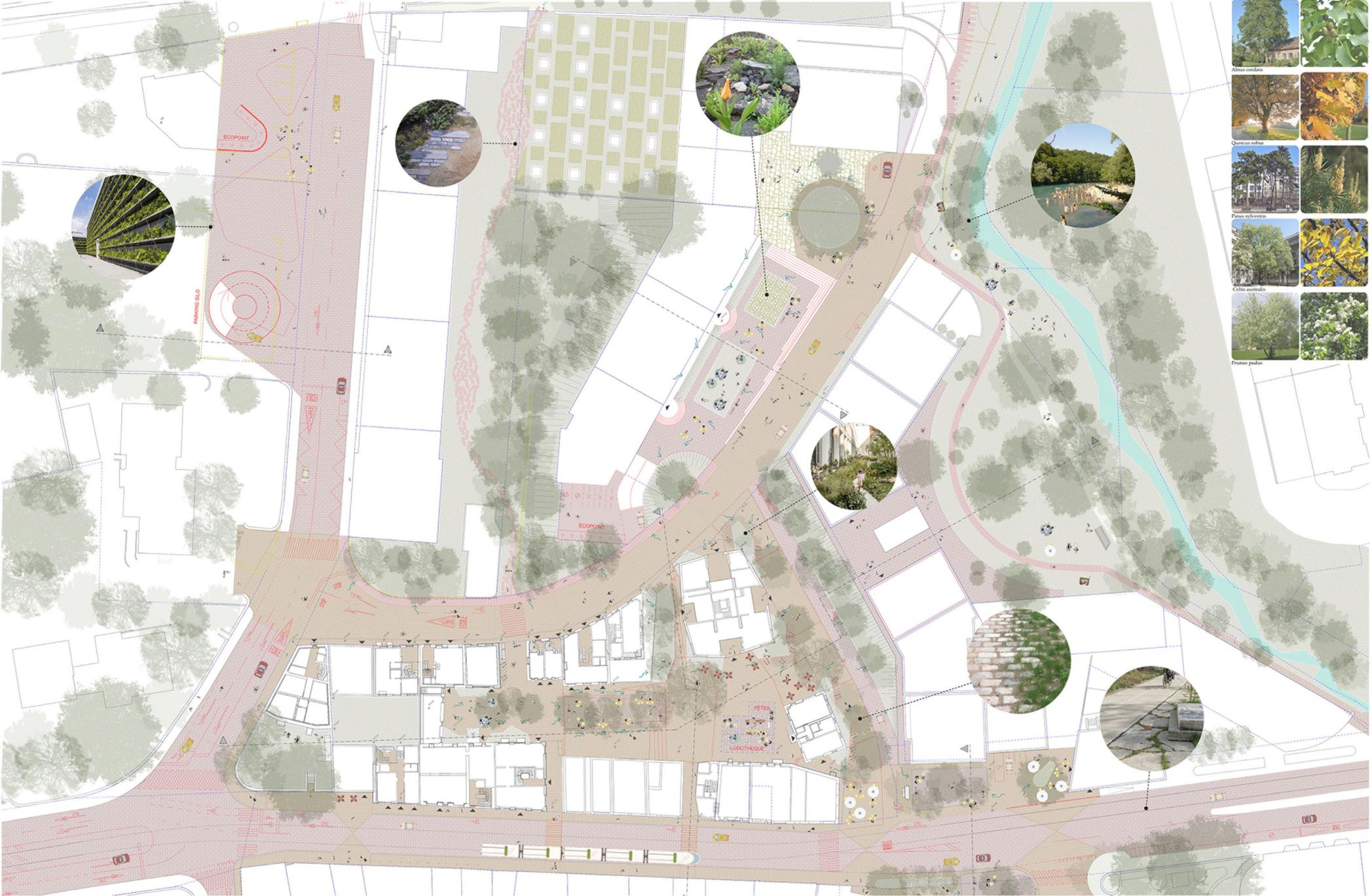
Le projet se caractérise par une différenciation des revêtements de sol, classant de fait certains espaces dans une même famille. Le cœur d'îlot, les chemins de la Fontaine et du Pont-de-Ville, de même que certains espaces traversant le chemin De-La-Montagne ou la rue de Chêne-Bougeries bénéficient du même traitement. Plus étonnamment, les chaussées de la rue de Chêne-Bougeries, du chemin De-La-Montagne sont traités de manière identique aux espaces piétons au pied de l'immeuble 4 à 6, chemin de la Fontaine, sur rue et parc.

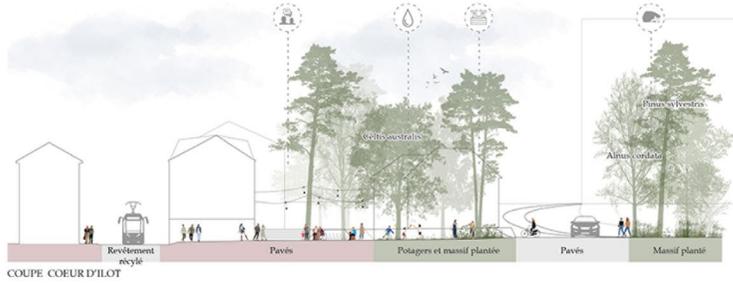
Sur le périmètre 2, le projet propose de construire un parking en silo entre le cimetière et le chemin De-La-Montagne pour libérer le site de l'ensemble du stationnement actuellement présent.

Le jury note que ce projet se caractérise par une minimalité affirmée et une spatialité libre et fluide. Toutefois, l'uniformisation de l'espace ne permet pas de faire émerger les qualités singulières du site, en particulier ses valeurs patrimoniales. La composition des revêtements de sol, de même que sa pénétration systématique à l'intérieur des bâtiments restent énigmatiques. La gestion des eaux repose uniquement sur la perméabilité des revêtements, proposés principalement à partir de matériaux de réemploi. Ces deux propositions sont toutefois insuffisamment développées pour convaincre le jury de leur pertinence.

L'approche topographique du cœur d'îlot n'est pas très claire. Les altimétries proposées interrogent dans la mesure où elles remettent en question le rapport avec les rez-de-chaussée des bâtiments.

Globalement, le jury peine à saisir les intentions du projet notamment en termes d'usages. Il s'interroge sur la compréhension du cahier des charges et la connaissance du site du concours. En effet, certaines propositions semblent inappropriées, comme le parking en silo, sans rapport avec la problématique posée et le lieu, voire irréalistes, comme la requalification de la rue de Chêne-Bougeries dont le revêtement est incompatible avec sa fonction ou encore la plage suggérée le long de la Seymaz.

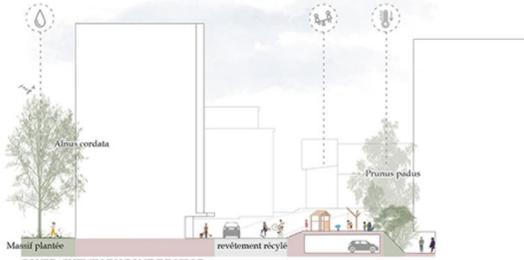




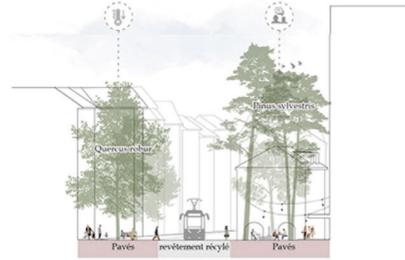
COUPE COEUR D'ÎLOT



CHEMIN DE LA FONTAINE ET ENTRÉE DU COEUR D'ÎLOT



COUPE CHEMIN DU PONT-DE-VILLE



COUPE PLACE DE LA FONTAINE



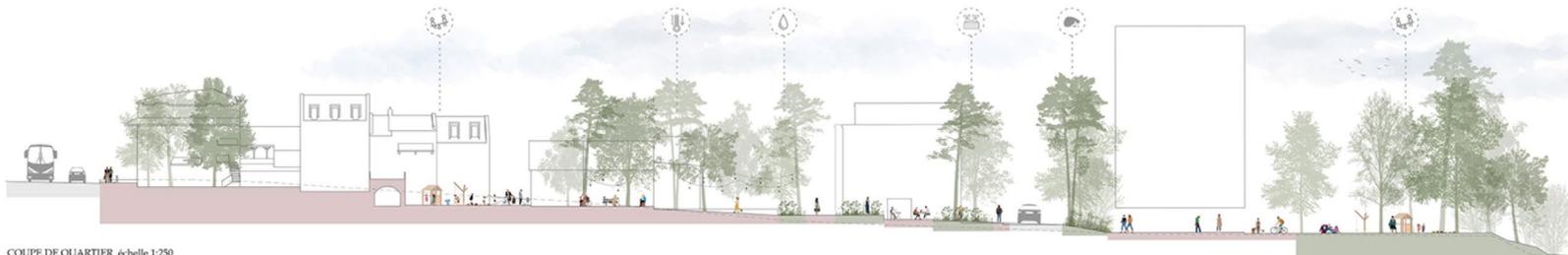
RUE DE CHÊNE-BOUGERIES



COUPE PARKING SILO CHEMIN DE LA MONTAGNE



PLACE DE LA FONTAINE



COUPE DE QUARTIER (échelle 1:250)

AMÉNAGEMENTS DE L'ESPACE VERT LONGEANT LA SEYMIZ
 Il est évident que les bâtiments résidentiels agissent davantage comme des séparateurs que comme des articulateurs au sein du centre historique. Face à cette constatation, il nous a semblé plus judicieux d'adopter une approche différenciée dans les aménagements, afin de leur conférer une identité distincte et de créer des ambiances adaptées aux usages semi-privés spécifiques. Les jardins des immeubles sont des espaces de verdure directement plantés à l'image du cordon scolaire de la Seymaz. Ils offrent une nouvelle possibilité de traverser le site au travers des jardins. La végétation est mûre et adaptée au changement climatique.

LE CHEMIN DU PONT-DE-VILLE
 La zone de rencontre du chemin du Pont-de-Ville est à double sens. Les places de stationnement de l'espace collectif seront couvertes offrant une vaste esplanade accessible par le chemin du Pont-de-Ville. Malgré de ses voitures, la place suggère son attractivité grâce à l'aménagement de petites plaquettes équipées (places de jeux et de détente). L'espace est planté par une végétation aux strates variées rappelant les réserves de cordons royaux.
 Le projet propose également la sauvegarde du « Platane » historique et la démolition de son pied avec des plantations couvre-toit et vivaces fleuries.

LA RUE DE CHÊNE-BOUGERIES
 Un des aspects les plus importants de cet axe routier est à notre avis la gestion des eaux pluviales. Le projet suggère de traiter une partie de l'évacuation des eaux pluviales par infiltration. Le revêtement bitumineux des voies du tramway est découpé et remplacé par un revêtement semi-perméable issu du recyclage des déchets provenant du site. Cette bande centrale pourra recueillir les eaux pluviales et ralentir le flux routier, tout en valorisant les transports en commun.

LE CHEMIN DE LA MONTAGNE - UN PARKING SILO ÉVOLUTIF
 Un soin particulier est porté à la question de la mobilité et du stationnement. L'objectif étant celui de réduire l'impact de la mobilité TM dans la zone d'étude. Afin de pouvoir rapidement aborder à une réduction drastique des places de parking, en faveur des surfaces libres, perméables et plantées, il est proposé la construction d'une structure pouvant accueillir un parking silo. Cette infrastructure pourrait combler les besoins actuels en termes de parking. Une fois les objectifs communaux de réduction de la mobilité TM dans le quartier la structure pourra évoluer et se transformer en bâtiment de services, commerces, logements ou autre, enveloppant la construction d'une enveloppe thermique.

PROJETS NON PRIMÉS

N°5 INTERSTICES

Architecte paysagiste : EYRE SARL | Genève

Ingénieur civil : Pacho Rodriguez Diaz SARL | Carouge

Le projet a pris le parti de se concentrer principalement sur le cœur d'îlot et la place de la Fontaine.

Le cœur d'îlot se caractérise par un aménagement en terrasses, en lien avec la trame bâtie et le parcellaire d'origine en lanières. Le passage nord-sud reliant le chemin du Pont-de-Ville et la rue de Chêne-Bougeries occupe la partie haute se présentant comme une cour minérale dont le cœur est occupé par un bosquet d'arbres. Au milieu de l'îlot, les surfaces végétalisées sont présentées comme des jardins occupant les pieds des immeubles, traversés par un cheminement central qui finit par rejoindre une place dont l'emprise semble englober à la fois la rue de la Fontaine et les pourtours des bâtiments terminant l'îlot à l'est du village. Le chemin accueille 12 places 2 roues et 3 places PMR. Une généreuse bande végétalisée prend place au pied du grand immeuble 4 à 6, chemin de la Fontaine.

La place de la Fontaine est étirée devant les immeubles 31, rue de Chêne-Bougeries. L'espace est libéré du stationnement et le dégagement permet d'accueillir la terrasse du Café de la Fontaine, une extension des activités des commerces, ainsi que des manifestations. Elle est ombragée par un alignement de 4 tilleuls au sud et séparée de la rue de Chêne-Bougeries par une bande de graminées.

Le jury salue l'analyse pertinente du contexte et du site (continuités paysagères et spatiales, tissu historique), mais regrette que celle-ci ne soit pas suffisamment prise en compte dans le projet.

L'aménagement du cœur d'îlot est jugé intéressant, en particulier pour le respect de la trame historique, l'aménagement en terrasses, qui augure une gestion subtile de la topographie et du rapport avec les entrées des bâtiments, et la forte présence végétale. Mais le manque d'informations (perméabilité des sols, essences, gestion des eaux, niveaux, etc.) ne permet pas d'aboutir à une analyse complète du projet. Les images de référence expriment des intentions et des ambiances, mais elles n'ont pas de lien évident avec le plan et les coupes.

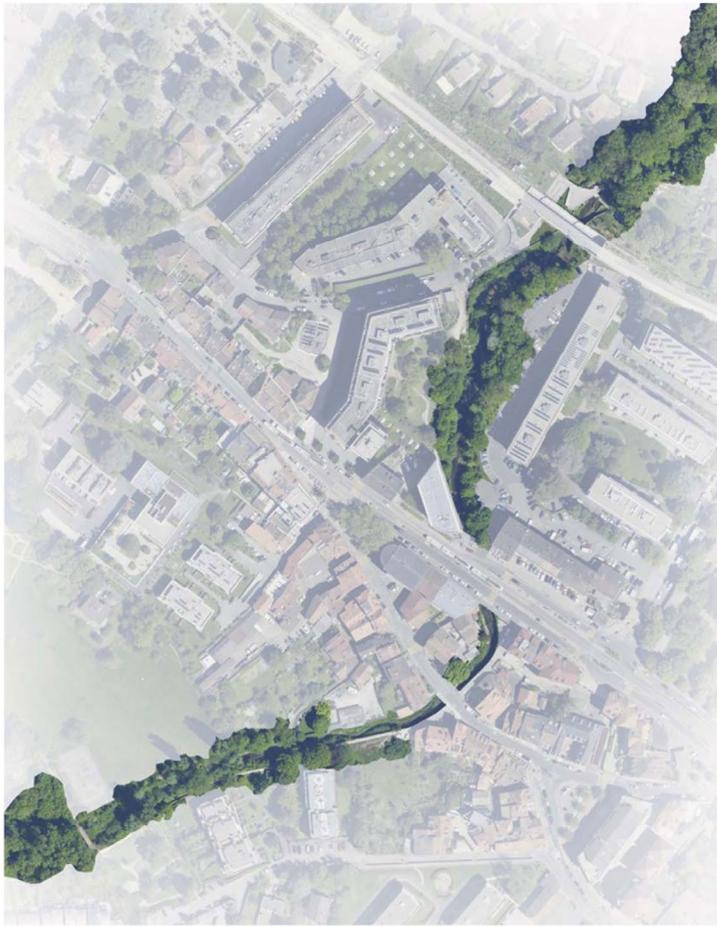
Le jury apprécie la bande verte le long du grand immeuble dans le chemin de la Fontaine. Elle permet un dégagement par rapport au bâti et la conservation du pin existant. Cette espace aurait toutefois mérité d'être traité de manière plus approfondie : récolte des eaux (point bas du site), potentiel d'usages ludiques et de détente, potentiel de continuité arbustive et arborée, de fraîcheur et de biodiversité.

La végétation arborée, principalement composée de quelques essences isolées, ne constitue pas de véritables continuités paysagères. La strate arbustive, zone-refuge importante pour la faune, est absente de ces structures.

Enfin, la place de la Fontaine est valorisée (polyvalence, ombrage, terrasses), mais le filtre végétal la séparant de la rue de Chêne-Bougeries contredit l'intention de prolongement vers la rue du Vieux-Chêne et la continuité vers le Vieux-Bourg.

Sur le plan formel, le jury déplore une grande incompréhension dans les attentes du cahier des charges. Le projet traite partiellement le périmètre 1, le chemin du Pont-de-Ville ne faisant l'objet d'aucune proposition d'aménagement et conservant ainsi une image très routière. Quant au périmètre 2, il n'est pas du tout traité. D'autre part, les infor-

mations transmises sont lacunaires, le manque de précisions et d'informations rendent difficile la compréhension du projet dans son ensemble et dans ses détails, ce qui ne permet pas au jury de juger pleinement de sa qualité, en particulier concernant les revêtements, la végétation et le traitement de la topographie.



Plan masse | A4, 1/1000



interstices

L'îlot du pont de Chêne-Bougeries est un quartier d'habitation marqué par une situation à la croisée des chemins entre nature et culture : le lit de la rivière de la Seymaz vit un axe principal de circulation de l'agglomération genevoise.

Sa topographie en pente douce et le cheminement naturel de l'eau ont contraint son urbanisation en y laissant au fil du temps des interstices qui s'agit aujourd'hui de requalifier. Le projet propose de greffer cet ensemble sur le réseau de la ville en **inscrivant dans l'histoire du lieu** à travers 3 axes intentionnels :

- lier des îlots avec les rues avoisinantes;
- recréer la place de la Fontaine le long de la rue de Chêne-Bougeries;
- établir des continuités paysagères.



Coupe place de la Fontaine



plan de Charles Noblet, 1800, Atlas de Genève

tissu villageois

Les espaces publics sont réorganisés autour de 3 caractères principaux :

- la place, qui trouve un prolongement dans la rue de la Fontaine mais aussi dans la rue du Vieux-Chêne, reliant ainsi l'îlot avec l'ancien village;
- le cœur d'îlot, largement végétalisé et dont la circulation débouche dans le parc jusqu'aux abords de la Seymaz;
- le chemin du Port de ville, traité comme une rue à part entière dans la continuité du ch. de la Montagne, avec un nouveau trottoir pavé le long des façades de l'îlot.



Tissu des îlots : 3 caractères
Légende:
- la place
- le cœur d'îlot
- la rue



photographie de la fontaine autour de 1904, an.

histoire du lieu

Valoriser la place de la Fontaine, pour accueillir la terrasse du Café de Fontaine, pour proposer une extension d'activités aux commerces situés en rue de Chêne.

- pour que des manifestations puissent s'y dérouler.
- La place fait écho aux 3 places situées de l'autre côté de la rue



Les places du village
Légende:
- place existante
- place de Fontaine



peinture de la campagne chénoise en 1844, (peint. Fontaine 180)

continuité paysagère

La campagne chénoise s'apparentait autrefois à un paysage de bocage, caractérisé par parcelles bordées de haies et d'arbres jalonnant les routes.

- Le projet s'inspire sur les structures paysagères existantes aux alentours pour créer des continuités paysagères. Le parc le long de la Seymaz est prolongé par un espace de verdure qui s'étend tout le long de l'immeuble dans la rue de la Fontaine.
- Un alignement de tilleuls le long de la place de la Fontaine, et à l'extrémité de la rue de Genève, vient compléter celui des maronniers existants en bordure des places Favre et Colonel Audouard.



Analyse de paysage
Légende:
- zone de verdure
- arbre existant
- alignement



Vue de la place de la Fontaine piétonne



Élévation rue de Chêne-Bougeries | A4, 1/1000







Axonométrie de l'îlot : ménager des poches de verdure



Coupe sur la rue de la Fontaine | A&A 200

- Illustrations
1. Habiller les espaces de verdure
 2. Passe-pieds dans les jardins
 3. Conserver la charpente existante pour en faire une pergola
 4. Equipements de loisir à proximité du ferri
 5. Espaces vert avec prairie fleurie
 6. Fosse de Stockholm : Autres impériaux
 7. Dallage en béton existant réécoupés sur site
 8. Ripseylve
 9. Accueillir les plantes rudérales



Vue intérieure de l'îlot



Vue intérieure de l'îlot



Vue sur la rue de la Fontaine avec un espace vert



Coupe longitudinale sur l'îlot | A&A 200



CHÊNE-BOUGERIES